

Le journal de

Culture & Démocratie

DOSSIER
LIBERTÉ D'EXPRESSION

CÔTÉ IMAGES
Marat

38

JUIN 2015
Périodique de l'asbl
Culture & Démocratie

SOMMAIRE

ÉDITO . . . Sabine de Ville . . . 2

DOSSIER : Liberté d'expression

- L'artiste entrepreneur et la liberté de créer : un questionnement . . . Pierre Hemptinne . . . 3
- Questions à la gauche zombie . . . Jean Bricmont . . . 5
- Culture & liberté . . . Roland de Bodt . . . 7
- Se mobiliser pour le droit au blasphème ? . . . Isabelle Stengers . . . 9
- Ceci n'est pas un génocide . . . Pierre Mertens . . . 11
- Éduquer à la liberté . . . Sabine de Ville . . . 12
- Lettre adressée à : Lizzy Pauwels . . . Philippe Van Cauteren . . . 14

VENTS D'ICI / VENTS D'AILLEURS

- Les *Entretiens de Martigues*, expression d'une nouvelle forme d'action culturelle engagée . . . Paul Biot . . . 16
- Les droits culturels et leurs perspectives françaises : rire ou pleurer ? . . . Jean-Michel Lucas . . . 18
- Une bibliothèque c'est le monde en rayons. Entretien avec Christine Mordant, sur le projet « Monde Ballant Monde Lisant » . . . Baptiste De Reymaeker . . . 20

CÔTÉ IMAGES

- Marat . . . Baptiste De Reymaeker . . . 24

ÉDITO

Nous avons pris notre temps. Nous avons laissé passer la vague de l'émotion et le remue-ménage médiatique. Nous avons voulu prendre le temps après les tumultes de janvier et février pour vous proposer un Journal qui puisse s'interroger avec le recul nécessaire sur la question de la liberté d'expression.

Étrangement, ce Journal a eu un peu de peine à aboutir, comme si le sujet, très difficile il est vrai, suscitait davantage de recul ou de précautions que d'élan.

Pourtant, on le vérifiera à la lecture, il eût fallu bien plus que les sept contributions qui font la matière de notre dossier pour évoquer la liberté d'expression, pour en cerner la nature et pour en scruter les limites explicites ou implicites.

Il faut rendre justice aux auteurs qui ont rédigé la matière de ce Journal : ils n'éludent rien de la complexité de l'entreprise, ils travaillent à déconstruire les évidences, thème central de la journée de débat que nous organisions en novembre 2014 pour marquer le vingtième anniversaire de notre association.

Pas d'unanimité non plus, pas de convergence obligée, les textes rassemblés ici font la part belle à une saine et rude diversité des opinions. C'est bien le moins pour un Journal consacré à la liberté d'expression. Pierre Hemptinne débusque l'utopie et les limites de l'apparente liberté de l'artiste, Jean Bricmont décrypte à la lumière du cas Dieudonné l'atteinte faite à la démocratie par une censure sélective, Roland de Bodt sonde le lien entre culture et liberté en croisant le discours d'André Malraux et celui, visionnaire, de Marie-Joseph Chénier. Isabelle Stengers affirme sa volonté de s'affranchir de toute tutelle pour déployer une pensée de chercheuse radicalement libre, Pierre Mertens traque, par le prisme du génocide arménien, les oublis coupables de la mémoire prête, particulièrement sur la scène politique, à de douteux compromis. Éducation ? La question est centrale, la liberté de penser, de critiquer, de dire s'apprend, partout certes, mais à l'École, certainement. C'est une mission à laquelle celle-ci ne peut se dérober. Mais veut-elle vraiment accoucher d'esprits libres, susceptibles de tout mettre en question ?

Enfin, dans un papier rédigé pour ce Journal dans le sillage de la Biennale de Venise pour laquelle il fut désigné commissaire en charge du pavillon irakien, Philippe Van Cauteren livre une définition de la liberté, celle de faire et de créer, celle de désigner la nature de ce qui est fait au cœur de l'adversité la plus cruelle et sans rien régler, sans doute, de celle-ci.

Il faudra poursuivre et interroger encore la question de la liberté, la nôtre et celle des autres. Et puisque la culture de la démocratie est d'abord une culture du débat contradictoire, c'est au cœur de celui-ci invoqué par Montaigne que la liberté d'expression de chacun et de tous peut s'incarner de la plus juste manière.

Sabine de Ville
Présidente de Culture & Démocratie



© Marat

DOSSIER

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'ARTISTE ENTREPRENEUR ET LA LIBERTÉ DE CRÉER : UN QUESTIONNEMENT

(Art, propagande, marché)

Ce que créent les artistes et ce qui en découle du fait du commerce des œuvres, avec tous les intermédiaires de pouvoir et de sacralisation, de contre-pouvoir et de désacralisation, s'inscrit dans la mise en place de plus en plus complexe et différenciée de l'espace public.

Le concept même d'espace public, comme lieu commun où s'expriment les libertés et devoirs des individus, fait l'objet de multiples tentatives d'appropriations idéologiques qui mobilisent, agrègent des courants esthétiques et établissent à leur profit une hiérarchie au sein du régime des œuvres. L'enjeu est de mettre la main sur les « expériences esthétiques » pratiquées par les unes et les autres, au quotidien, dans le flux infini des circonstances dans lesquelles les individus se construisent. Ce sont des stratégies de captation du sensible par les forces dominantes. « La notion d'"espace public", depuis le début de la modernité sociale, implique une référence à la liberté d'opinion et à la formation non contrainte de la volonté collective. »[1] Mais sans une organisation de la démocratie qui garantirait cette « formation non contrainte de la volonté collective », qu'en est-il de l'exercice effectif de toute liberté ?

Quand on parle d'art et de propagande, on pense automatiquement aux archétypes nazi et communiste. « Ainsi que nous l'avons dit, la radio publique joua un rôle non négligeable dans ce processus violent à travers lequel les autorités forgèrent – non sans la participation active d'importantes catégories de la population – une "communauté du peuple" : les stations locales furent rapidement prises en main par le ministère de la Propagande, les très populaires programmes de divertissement furent habilement lestés de messages nationalistes et de slogans conquérants. L'omniprésence orchestrée d'une telle "communauté du peuple", sa permanente visibilité dans l'espace public – songeons aux manifestations de masse minutieusement réglées, à l'esthétique des films de Leni Riefenstahl et à l'utilisation rituelle de la musique classique – seront parfois décrites comme la quintessence d'un "espace public fasciste". »[2] Cela, ce sont les rouages les plus effroyables de la machinerie de la propagande. Mais, il ne faut pas oublier les mécanismes banalisés, d'imprégnation et d'enveloppement, qui permettent à d'innombrables individus, dont forcément des artistes, de produire des œuvres et de la croyance au service du régime totalitaire en restant convaincus de s'exprimer librement, exaltant des ambitions culturelles au service de l'humanité. Elly Ney : « Je veux être la pianiste du peuple. Je veux conduire le peuple jusqu'aux cieux de la musique. » On peut lire de tels propos tous les jours dans nos médias, avec à peine des variantes dans les termes choisis, reflétant la vision « sacrée » de l'artiste qui maintient le public en contact avec les valeurs transcendantes essentielles de la civilisation.

Le cœur de la propagande, ce sont les systèmes invisibles de fabrication des cerveaux. Ces systèmes, dans leur profondeur, n'ont rien de remarquable. Ils opèrent discrètement au fil des plus petites choses routinières, automatiques. Ce ne sont pas les manifestations les plus spectaculaires qui produisent à elles seules l'envoûtement. Il est utile de mobiliser ce que Bernard Lahire appelle l'évidence des états de faits, la nature des choses que l'on trouve autour de soi et avec laquelle nous composons notre moi : « Car, pour l'essentiel, le consentement à l'ordre établi s'opère en deçà des croyances explicitement inculquées et des discours légitimateurs. Il ne faut jamais négliger le fait que les acteurs sont happés en permanence par ce qu'ils ont à faire (familialement, professionnellement, etc.), qu'ils ne connaissent que très mal l'état des choses et que la plupart des changements dont ils peuvent rêver ne leur semblent pas à leur portée. Ce n'est pas seulement parce que ce qu'ils ont incorporé "correspond" à l'état objectif du monde qu'ils adhèrent au monde, mais parce que le monde se présente à eux comme une affaire immense, écrasante, insaisissable, etc. »[3] C'est sans cesse avec ce « connaître très mal » que la liberté d'expression compose, s'accomplit ou se fourvoie, c'est par là que se joue son affranchissement ou son instrumentalisation, et souvent à l'aveugle.

Il est plus facile de stigmatiser la propagande d'un système culturel autre que le sien. L'histoire de la paille et de la poutre. La propagande de la peinture communiste, par exemple, me saute aux yeux. Mais une exposition telle que « Nicolas Poussin et Dieu » montre-t-elle autre chose qu'une peinture de propagande ? Est-elle autre chose qu'une entreprise de propagande portée par le discours du musée qui relie en continu, sans mise à disposition d'appareil critique, la génialité de l'artiste et la magie du religieux ? Le discours savant muséal, avec tout le prestige du Louvre, ne renforce-t-il pas la prédominance que certains accordent à la culture chrétienne dans nos états de faits culturels européens ? N'est-ce pas donner raison, au moins dans l'esprit d'une partie des visiteurs, aux propos de l'ancien président de la république, Nicolas Sarkozy, en faveur de la religion chrétienne comme noyau de l'identité européenne, discriminant toute autre source d'identité ?

Convoquant John Dewey, Axel Honneth rappelle que l'exercice de la liberté au sein des démocraties a besoin d'un système communicationnel diffusant la possibilité d'une connaissance individuelle et collective sur les états de faits qui conditionnent notre agir. « La nécessité d'un système hautement différencié des médias de masse qui, en éclairant la naissance, les causes et les différentes interprétations possibles des problèmes sociaux, permette au public de se forger une opinion et de faire des choix en connaissance de cause (…), capables d'adopter successivement les rôles d'intervenant et d'auditeur d'un débat, de manière à se faire une opinion aussi concordante que possible sur la solution la plus souhaitable des problèmes sociaux. »[4] Ceci pour souligner que cet idéal ne semble pas le but poursuivi par le développement réel des médias « qui pointe dans la direction opposée d'une dépendance accrue à l'égard des modes de production privés et de l'industrie publicitaire, de sorte qu'il reste de moins en moins de marges de manœuvre pour l'éthos obstiné des professions responsables de la transmission des informations ».[5]

Antonella Corsani, lors du colloque « Travail d'artiste »[6], parle du marché comme état de fait divin qui décide du succès ou de l'insuccès des artistes, qui dicte les tendances et formate les systèmes d'attention correspondants. Elle parle, pour bien se faire comprendre, du marché comme d'un Dieu tout puissant, et formule cette adresse en guise de conclusion : « Quels artistes voulons-nous ? » Quels artistes voulons-nous pour que l'art soit l'expression d'une liberté à part entière, la moins instrumentalisée possible par les valeurs marchandes ? Quels artistes voulons-nous pour que l'exercice par les individus, à des degrés divers, de l'expérience esthétique (sans quoi les œuvres n'existent pas), soit aussi un exercice libre, soutenant les régimes de liberté sociale ? La question sous-entendant aussi « Artistes, quels artistes voulez-vous être » par rapport à cette exigence d'une liberté de créer en phase avec un espace public démocratique ? Dans une table ronde, un artiste témoignait du fait que les écoles d'art ne préparent pas les artistes à « entrer sur le marché ». Voilà, strictement, l'impact de l'état des faits : « Je dois vivre de mon art, je dois vendre le produit de mon travail, je dois savoir me vendre, correspondre d'une manière ou d'une autre à ce qu'une idéologie cherche de plus en plus à imposer et banaliser : un artiste entrepreneur. Je demande donc que l'on m'apprenne le marketing de soi, car j'ai une famille, des enfants… » Et c'est tout à fait respectable. À partir de quand, dans ce jeu de sélection, passe-t-on du statut d'agent d'expression à celui d'agent publicitaire, vecteur de propagande ?

L'instrumentalisation des libertés d'opinion et d'expression passe par le biais de ce que l'on appelle l'expérience esthétique, soit les relations que tissent des personnes entre leur vie et celles des œuvres.

« Dans les années 1920, l'artiste était iconoclaste, anarchiste et apatride. Aujourd'hui, celui dont on parle est un entrepreneur, il a l'allure d'un trader, dirige un méga atelier, est riche à millions. » Et à propos de la fondation Vuitton : « Le film commandé à Sarah Morris sur la réalisation du bâtiment a la magie d'un film de propagande produit avec de gros moyens. »[7] Ces artistes traders, cette réalisatrice Sarah Morris, s'expriment-ils librement, font-ils la propagande du marché délibérément ? Oui, non ? Comment en décider sans expliciter la vision sociétale sous-tendue par ces esthétiques collaborantes ? Ce que la critique s'engage de moins en moins à produire.

L'instrumentalisation des libertés d'opinion et d'expression passe par le biais de ce que l'on appelle l'expérience esthétique, soit les relations que tissent des personnes entre leur vie et celles des œuvres. Cela se joue dans les régions neuronales où se détermine le plaisir que l'on prend aux choses qu'on lit, regarde, écoute, caresse, goûte. Ce cadre expérientiel fait l'objet de nombreuses recherches cognitivistes dont s'inspire le neuro-marketing. L'enjeu est de comprendre comment fonctionne le plaisir esthétique (au sens large) pour en modéliser les éléments déclencheurs et apprendre à les reproduire sur commande. Normaliser et massifier les normes de plaisir selon des buts précis et des promesses de satisfaction rapide. Or, selon un livre récent de Jean-Marie Schaeffer[8], et aussi un article de Georg Franck dans la revue *Multitudes*, l'expérience esthétique procure du plaisir selon un exercice attentionnel singulier, sans but précis, et, contrairement à ce que l'on croit en général, qui ne recherche pas la simplicité. L'investissement cognitif y est intense, gratuit en quelque sorte, et le plaisir proportionnel à la difficulté à surmonter pour arriver à « l'immanence » du bonheur esthétique. Georg Franck tient par ailleurs que « les acheteurs savent qu'ils veulent quelque chose, sans savoir exactement ce que c'est ».[9] Ce principe d'incertitude et de recherche, fondement de la curiosité et du plaisir en art, c'est précisément ce que le marché entend réduire au maximum en imposant des circuits courts : vous cherchez ceci, le voici. C'est le principe magique des algorithmes. Le marché aime les dispositifs magiques. Cela laisse entendre aussi aux artistes : le marché construit une science des attentes culturelles du public qui vous aidera à mieux correspondre à ces attentes et donc à vivre plus rapidement de votre art grâce au marketing.

Chercher quelque chose en art sans savoir exactement quoi : du côté de l'artiste, comme du côté de l'amateur d'art, cet écart, ce « défaut » est peut-être la condition même de la liberté de créer et de l'expérience sensible, cognitive de soi et des autres, de l'espace public démocratique à travers les œuvres d'art.

Pierre Hemptinne

Écrivain, directeur de la médiation culturelle à PointCulture
Membre de l'AG de Culture & Démocratie

1 Axel Honneth, *Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, Gallimard, Paris, 2015, p. 427.
2 *Ibidem.*
3 Bernard Lahire, *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le sacré*, La Découverte, Paris, 2015, p. 102.
4 Axel Honneth, *op. cit.*, p. 445-446.
5 *Idem*, p. 446.
6 Colloque organisé le 24 avril 2015 à PointCulture Bruxelles.
7 Catherine Francblin, « L'art est-il soluble dans le business ? », in *ArtPress* n° 422, 2015.
8 Jean-Marie Schaeffer, « L'expérience esthétique », Gallimard, Paris, 2015.
9 Dossier « Art Cent Valeurs » in *Multitudes* n°57, hiver 2014, p. 101.



© Marat

QUESTIONS À LA GAUCHE ZOMBIE

Le 17 mai 2015, Dieudonné devait jouer son spectacle* La bête immonde *à Bruxelles. Vu les pressions exercées sur les propriétaires de salles de spectacle, il avait tenté un subterfuge : faire passer son spectacle pour un défilé de mode. Mais celui-ci a néanmoins été interdit par le bourgmestre de Bruxelles, lequel s'est appuyé sur l'avis d'un organisme chargé des menaces « terroristes et extrémistes » pesant sur la Belgique et qui a évalué la menace représentée par ce spectacle comme étant de niveau 3 (sur une échelle allant jusqu'à 4).

Or, les spectacles de Dieudonné n'ont jamais donné lieu au moindre trouble à l'ordre public, pour ne pas parler de terrorisme. Même lorsqu'ils ont été interdits, la foule des spectateurs s'est toujours dispersée dans le calme, et la même chose s'est passée à Bruxelles le 17 mai.

Le spectacle qu'il allait jouer à Bruxelles est régulièrement joué à Paris, capitale mondiale de la censure politiquement correcte et de la « lutte contre la haine ». Si ce spectacle est si dangereux, pourquoi est-il autorisé à Paris ?

On est en face d'une censure totalement arbitraire, qui n'ose même pas s'assumer comme telle et qui ridiculise au passage la lutte légitime contre le terrorisme. C'est en fait un interdit professionnel, vu que le spectacle n'a rien d'illégal et qu'on cherche simplement à empêcher Dieudonné d'exercer son métier.

Je ne discute pas ici de la question de savoir si on « aime » ou non Dieudonné, mais si on aime l'arbitraire du pouvoir, ce qui est une tout autre question. Même si on déteste Dieudonné et ses spectacles, et même si on souhaite les interdire, on pourrait s'indigner du prétexte qui a été invoqué pour le faire. Les partisans de la censure devraient au moins accepter que leur outil préféré de « lutte contre la haine » soit utilisé de bonne foi et dans le respect des droits de chacun.

Est-ce que les droits de l'homme sont autre chose qu'un prétexte justifiant nos guerres et interventions ?

Le fait d'invoquer une menace terroriste pour interdire un spectacle humoristique devrait entraîner une immense protestation dans n'importe quelle société dont les citoyens entendent défendre leurs droits et demandent que l'État ait un minimum de respect pour leur intelligence.

Or, comme lors des précédentes interdictions des spectacles de Dieudonné, aucune composante de la gauche « morale », droits-de-l'hommiste, pro-Palestinienne, antiraciste, laïque, anticapitaliste ou antifasciste n'élève même un murmure contre cet arbitraire. Dès qu'il s'agit de censure, cette gauche se met en mode zombie. C'est pourquoi cette affaire, pour symbolique qu'elle soit, soulève des questions à poser à chacune de ces composantes et illustre un point aveugle dans leur démarche critique :

– Les droits-de-l'hommistes : reconnaissez-vous que vos propres concitoyens ont des droits, en particulier celui de choisir leur forme d'humour (je ne parle pas de Dieudonné, mais de ses spectateurs potentiels) ? Est-ce que seul l'humour fait au détriment des catholiques et des musulmans est légitime ? Est-ce que les droits de l'homme sont autre chose qu'un prétexte justifiant nos guerres et interventions ? On me répondra sans doute que cette censure n'est pas grave, par rapport à d'autres violations des droits de l'homme. Oui,



© Marat

mais elle se passe dans notre pays. Et si vous devez protester contre la censure, il serait plus honnête de commencer par nos propres affaires intérieures plutôt que de s'ingérer dans celles des autres États. Ensuite, la gravité de la censure s'évalue aussi à l'aune de la radicalité de ce qui est censuré. Si vous alliez voir le spectacle de Dieudonné, vous verriez combien il est innocent. Et si vous accordez à l'État le pouvoir d'interdire même de tels spectacles, alors que reste-t-il de ces libertés brandies comme un étendard lorsqu'il s'agit de s'indigner et de dénoncer ce qui se passe loin de chez nous ?

– Les « pro-Palestiniens » : Dieudonné n'est pas persécuté parce qu'il serait spécialement raciste ou choquant (comparé à d'autres humoristes) mais parce qu'il dérange les mêmes groupes bien organisés qui nous poussent à nous soumettre à une politique atlantiste et pro-israélienne. La force de frappe de ces groupes est démontrée par le fait qu'ils peuvent, en pratique, mettre à la poubelle notre Constitution (qui interdit la censure préalable). Et face à cette démonstration de force, aucun homme politique n'osera lever le petit doigt si cela risque de susciter la colère de ces groupes. C'est à cause de ce terrorisme intellectuel que rien ne bouge sur la question israélo-palestinienne et cela ne changera pas tant qu'il continuera à sévir. Souvent, les « pro-Palestiniens » considèrent que Dieudonné dessert la cause palestinienne en la salissant par son antisémitisme. Mais c'est mal poser le problème : d'une part Dieudonné parle en son nom et ne prétend pas incarner une cause ou une autre. D'autre part, quoi que l'on pense de Dieudonné, en réalité ce n'est pas lui qui dessert la cause de la Palestine, mais la force de frappe des organisations qui parviennent à faire interdire ses spectacles et à nier les droits de ceux parmi nos concitoyens qui souhaitent interpréter son humour au deuxième ou au troisième degré.

– Les antiracistes : puisque l'une des principales préoccupations de ceux qui « luttent contre le racisme » est la montée de l'antisémitisme dans les populations « issues de l'immigration », pensez-vous vraiment que ce genre d'interdiction va faire reculer les idées déjà assez répandues (et pas seulement dans cette population) sur l'omnipotence du « lobby sioniste » ? Une véritable lutte contre le racisme suppose de mettre toutes les communautés sur le même pied, en commençant par la liberté d'expression : ou bien ni Charlie, ni Dieudo, ou bien les deux.

– La gauche laïque : imaginez un instant que l'Église catholique arrive à faire interdire légalement un spectacle qui ne lui plaît pas. Ne protesteriez-vous pas ? Et si vous ne le faites pas dans le cas de Dieudonné, pourquoi ? Il faut se rendre compte que cette sélectivité rend de plus en plus impopulaire la laïcité dans les milieux qui sont sensibles à ce « deux poids deux mesures ».

Lorsque l'on donne à l'État le droit de décider des spectacles auxquels on peut assister, ne lui donne-t-on pas ipso facto le droit de contrôler bien d'autres choses ?

– La gauche anticapitaliste : vous pensez en général que Dieudonné, ainsi que les questions de liberté d'expression, ce n'est pas important. Ce qui compte, c'est de lutter contre le capitalisme. Bien, mais comment comptez-vous faire ? Les luttes anticapitalistes vont d'échec en échec depuis des décennies : peut-on lutter contre le capitalisme sans jamais poser de questions sur la souveraineté nationale, sur la démocratie (dont la liberté d'expression est un présupposé), sur la situation internationale ? Vous allez lutter contre le capitalisme en ignorant l'Union européenne et ses traités, l'Otan, et l'hégémonie américaine ? Dès que l'on touche à ces questions, ou que l'on parle de la Russie, de l'Iran, de la Syrie, vous revenez à l'anticapitalisme abstrait, indépendant des rapports de force politiques et militaires. Lorsque l'on donne à l'État le droit de décider des spectacles auxquels on peut assister, ne lui donne-t-on pas ipso facto le droit de contrôler bien d'autres choses ? Les organisations qui encouragent la censure souhaitent-elles, selon vous, qu'on lutte contre le capitalisme ? Ce n'est évidemment pas le cas, alors pourquoi accorder si peu d'importance au fait de donner à ces organisations le pouvoir de décider même des spectacles qu'on a le droit de voir ? En réalité, l'anticapitalisme ne paraît pas dangereux et n'est pas très censuré, en grande partie parce qu'il évite d'aborder la question des rapports de force non économiques dans le monde. La destruction de l'État de droit n'est que l'un des aspects les plus visibles de ces rapports. Négliger son importance, c'est faire preuve d'aveuglement et donner à ses adversaires des armes qui se retourneront contre vous si jamais vous deveniez dangereux.

– Les antifascistes parlent sans arrêt de la résistance mais ne résistent pas à quoi que ce soit. Leur « lutte contre le fascisme » est très souvent un combat imaginaire contre tout ce qui dévie de la pensée unique sur l'Europe, l'impérialisme ou le sionisme. Un principe véritablement antifasciste, c'est de combattre les actes par les actes et les paroles par les paroles. Or la « lutte contre le fascisme » par la censure et les violences physiques fait exactement l'inverse. Si un jour l'extrême droite utilise l'arme de la censure que les antifascistes aiment tant contre les spectacles qu'elle jugera antichrétiens, antibelges ou antifrançais, il ne faudra pas s'en étonner.

N'est-il pas ironique que la plupart des gens qui « sont Charlie » ou qui « défendent la liberté d'expression », suite au drame du 7 janvier 2015 à Paris, ne semblent pas se rendre compte que l'invocation de menaces terroristes pour interdire un spectacle pose un léger problème du point de vue des libertés démocratiques ? Le fait que personne n'ose aborder ce sujet publiquement est le meilleur symptôme du climat de terrorisme intellectuel dans lequel nous vivons, et c'est pourquoi l'agitation contre Dieudonné est le révélateur d'un des impensés de notre temps.

Jean Bricmont

Physicien et essayiste

CULTURE & LIBERTÉ

À l'occasion d'un congrès organisé en mai 1952 « Pour la liberté de la culture », André Malraux défend que « la culture est l'ensemble de toutes les formes d'art, d'amour et de pensée qui, au cours des millénaires, ont permis à l'homme d'être moins esclave » et « ainsi, art et culture nous apparaissent-ils comme l'expression de la plus profonde liberté ».[1]

Or la culture, considérée dans son sens général, ne conduit nécessairement ni au bien ni à la démocratie ni à la liberté ; et même, pour autant qu'on puisse en juger par l'histoire des peuples, des arts et des sciences, nous devons bien reconnaître que la plus grande part de la production culturelle de l'humanité vise plutôt l'assujettissement de l'être humain que sa délivrance : toutes les formes de racismes sont des formes culturelles ; l'esclavage est une culture avant d'être une pratique économique ; le machisme est une culture qui instaure des inégalités fondamentales entre les femmes et les hommes. Ces cultures sont millénaires et tous les régimes qui en usent déploient des formes culturelles savantes où appuyer la « légitimité » de leurs diverses dominations. Et nous pouvons considérer, chaque jour, combien il est difficile – tant pour l'humanité que pour nous-mêmes – de s'en affranchir !

Malraux le sait. Il l'a étudié longuement, intimement. Au moment de prendre la parole à propos de « la liberté de la culture », il vient de publier notamment un minutieux essai consacré au peintre Goya et tout particulièrement aux dessins des « Désastres de la guerre ».[2] Toute l'allocution que prononce Malraux témoigne de son intérêt pour les relations entre la création, la production artistique et la société où elle émerge : « C'est pourquoi les totalitaires, pour justifier la direction qu'ils imposent à l'art, tentent d'apporter à leur idéologie le rayonnement d'un monde de rêves et de passion. » (Mai 1952) Il rappelle à cette occasion que l'art peut être « opposé par son sens le plus profond à la société dans laquelle il naît », ce qui implique le problème de sa liberté d'expression dans cette société. L'attention de Malraux consiste à inscrire son travail d'interprétation culturelle des arts – qui est magistral – au sein d'une tradition humaniste de la culture, héritière des lumières : « Notre culture est une interrogation orientée par la volonté d'accroître la conscience de l'homme. »

« Ceux qui pensent et qui savent exprimer leurs pensées sont les plus redoutables ennemis de la tyrannie et du fanatisme, ces deux grands fléaux du monde. »
(Marie-Joseph Chénier)

En recherchant des sources qui seraient capables d'éclairer pour nous une histoire des relations dialectiques de la culture à la liberté[3], je reprends le manifeste de Marie-Joseph Chénier, écrit le 15 juin 1789 (cinq jours avant le serment du Jeu de paume), intitulé « De la liberté du théâtre en France », dont le thème fait écho à ce congrès de mai 1952. On retrouve chez Chénier cette conception positive de la production culturelle : « Ceux qui pensent et qui savent exprimer leurs pensées sont les plus redoutables ennemis de la tyrannie et du fanatisme, ces deux grands fléaux du monde. »[4] Il est intéressant de constater qu'il ne considère pas le caractère culturel de la tyrannie et du fanatisme ; son plaidoyer est d'ailleurs une véritable profession de foi dans les vertus civiques du droit d'exprimer ses idées et de les diffuser : « L'imprimerie doit détruire, à la longue, la foule innombrable des préjugés. Grâce à cette découverte, la plus importante de toutes, on ne verra plus l'esprit humain rétrograder et des siècles de barbarie succéder aux siècles de lumière. En vain, ceux qui sont intéressés à tromper les peuples voudraient maintenant ralentir la communication des idées. La persécution contre les livres ne fait qu'irriter le génie : elle ne saurait empêcher, ni même retarder, les révolutions qui s'opèreront, de siècle en siècle, dans l'esprit général. » (I) Il lie l'idée de liberté à celle de droit imprescriptible (II) ; et probablement universel[5] ; il relie la liberté du théâtre à la liberté de pensée, de conviction et de conscience (XVI, XVIII), d'expression, de presse et de représentation ; il reconnaît au théâtre une fonction d'instruction et conçoit cette liberté comme égale : « Comme ce droit des citoyens est essentiellement égal pour tous, il est très évident que les différentes manières de publier sa pensée doivent être également libres. » (IV) Ses arguments sont fondés par l'histoire de cette libération de l'être humain aux prises avec le despotisme : « Plus leur art parut propre à former des hommes libres, plus on crut devoir rendre esclaves tous ceux qui le cultivaient. » (V) Les sources historiques de Chénier sont multiples, puisées à divers pays d'Europe (Italie, Angleterre, Allemagne) et aux trois siècles qui précèdent le moment où il écrit : il évoque, à plusieurs reprises, la querelle autour du *Tartuffe* de Molière (VII, XV, XXV) ; il cite en exemples Shakespeare et Machiavel (XXI), longuement Voltaire (IX, X, XI, XXVII). Chénier relaie dans son manifeste et précisément sur ce point de la liberté d'expression, des revendications qui se trouvaient partagées dans les projets de déclaration de droits qui étaient repris dans les cahiers de doléances rédigés par le Tiers état pour les États généraux,

1. la liberté des arts : « Que tout citoyen, de quelque ordre et classe qu'il soit, peut exercer librement telle profession, art, métier et commerce qu'il jugera à propos. »

2. la liberté d'expression : « Que tous les citoyens ont le droit de parler, d'écrire, d'imprimer ou de faire imprimer, sans être soumis à aucune peine, si ce n'est en cas de violation des droits d'autrui, déclarée telle par la loi. »[6]

Les démarches soutenues de Chénier et d'un certain nombre d'hommes de lettres de l'époque ne resteront pas vaines puisque le 19 janvier 1791, l'Assemblée nationale, après un débat « édifiant » sur les missions civiques du théâtre, adopte un décret de sept articles instaurant la liberté des théâtres (article I) qui protège le droit des auteurs vivants (article III) et classe les œuvres dans le domaine public au terme « de cinq années après la mort de l'auteur » (article V)[7].

Malraux sait cependant que cette liberté ne va pas sans danger. Est-il hanté par les stances de Lamartine devant les ruines de Rome : « Liberté ! nom sacré, profané par cet âge, / J'ai toujours dans mon cœur adoré ton image » et « Tu règnes cependant sur un siècle qui t'aime / Liberté, tu n'as rien à craindre que de toi-même ».[8]

Près de deux siècles après les espérances de Chénier, dans le discours qu'il prononce pour l'inauguration de la Maison de la culture d'Amiens[9] le 19 mars 1966, Malraux montre une claire conscience des nouveaux défis qui se posent aux libertés culturelles : « La raison d'être de cette Maison, Mesdames, Messieurs, c'est qu'il est indispensable aujourd'hui que, sur le monde entier, en face des immenses puissances de rêve qui contribuent à écraser les hommes, soit donnée à tous la seule possibilité de combat aussi forte que celle des ténèbres, c'est-à-dire ce que les hommes ont fait depuis toujours. »[10] ou encore « Ces usines si puissantes apportent les moyens du rêve les pires qui existent, parce que les usines de rêve ne sont pas là pour grandir les hommes, elles sont là très simplement pour gagner de l'argent » alors qu'au XXe siècle « le problème que notre civilisation nous pose n'est pas du tout celui de l'amusement, c'est que jusqu'alors la signification de la vie était donnée par les grandes religions, et plus tard, par l'espoir que la science remplacerait les grandes religions, alors qu'aujourd'hui il n'y a plus de signification de l'homme et il n'y a plus de signification du monde (…) » C'est pourquoi Malraux nous invite à méditer l'enjeu contemporain de la culture : « de répondre à l'homme quand il se demande ce qu'il fait sur la terre. »

Roland de Bodt

Chercheur et écrivain
Membre de l'AG de Culture & Démocratie
Mons (Belgique), le 17 mai 2015

1 André Malraux, « Occidentaux, quelles valeurs défendez-vous ? », in *La politique, la culture*, Gallimard, Paris, 1996 (première publication en juin 1952).
2 André Malraux, « Saturne. Le destin, l'art et Goya », in *Écrits sur l'art*, tome premier, Gallimard / Pléiade, Paris, 2004 (première édition en 1950).
3 Depuis deux ans, dans le cadre d'Arsenic2, Claude Fafchamps et moi-même avons ouvert un chantier de recherches consacrées aux « dramaturgies de la liberté », considérant que la question de la liberté (des libertés) est un enjeu essentiel dans la période d'absolutisme économique que nous traversons aujourd'hui ; et j'utilise pour la rédaction de cet article quelques-uns des éléments réunis à cette occasion.
4 Marie-Joseph Chénier, « De la liberté du théâtre en France », in *Théâtre*, Flammarion, Paris, 2002 (première publication en juillet 1789).
5 On retrouve à plusieurs endroits du manifeste des formulations qui laissent entendre que Chénier considère le droit fondamental comme universel : « comme si le droit des hommes n'était pas le même dans Athènes et dans Paris » (XXI), « ces droits qui sont à tous les hommes et qui ne sauraient dépendre ni des climats, ni des époques » (XXIV), « instruit des droits de l'humanité » (XXXI).
6 Ces deux exemples sont extraits du « Cahier de doléances du Tiers état de la prévôté et vicomté de Paris hors les murs » (début mai 1789) in Stéphane Rials, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Hachette, Paris, 1988.
7 Arthur Pougin, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattachent*, Librairie Firmin-Didot et Cie, imprimeurs-libraires de l'Institut de France, Paris, 1885 ; voir article « Liberté des théâtres ».
8 Alphonse de Lamartine, « La liberté ou une nuit à Rome », in *Nouvelles méditations poétiques*, Gallimard, Paris, 2000 (rédaction en 1821).
9 André Malraux, « Discours prononcé pour l'inauguration de la Maison de la culture d'Amiens », in *La politique, la culture, op. cit.*
10 De tout temps : se libérer de la tyrannie et du fanatisme ? Aujourd'hui : se libérer de la tyrannie et du fanatisme des usines à rêves ?



© Marat

SE MOBILISER POUR LE DROIT AU BLASPHÈME ?

La fière mobilisation de ceux qui pensent bien a toujours quelque chose de terrifiant, même lorsqu'il s'agit de réagir à des crimes odieux, parce qu'elle a pour pendant la prétention à diviser les « bons » et les « mauvais » – si vous n'êtes pas Charlie, c'est que vous êtes pour les criminels…
Qu'importe si le crime a également eu pour victimes des juifs respectant les valeurs de leur religion. Eux aussi, à titre posthume, « sont Charlie ».
Qu'importe qu'une partie de la population, déjà humiliée tous les jours, ait ressenti les caricatures de Charlie comme une offense, leur loyauté doit être vérifiée, jusque dans les écoles.

Que le droit au blasphème soit devenu synonyme de « mobilisation pour nos valeurs » n'est pas nouveau cependant. Le souvenir m'est revenu de cette soirée de mars 2007 au Janson, le plus grand auditoire de l'Université Libre de Bruxelles. Caroline Fourest y campait la continuité héroïque d'une histoire où le droit de blasphémer a été acquis contre des autorités obscurantistes, et doit, désormais, être maintenu et défendu, quoi qu'il en coûte, contre un nouvel assaut. Un devoir d'autant plus douloureux que son origine se situe dans ces pays du Tiers Monde qui furent longtemps synonymes de lutte contre l'oppression. Les notables qui peuplent la salle, enchantés de se voir appelés au refus de lâches compromis inspirés par la mauvaise conscience, applaudissent avec enthousiasme, mais des jeunes gens dans l'auditoire rient et chantent « La pensée ne doit pas se soumettre ? Mais elle est soumise… » L'intention est claire : il s'agissait d'un blasphème visant le « libre examen » dont « la pensée ne doit pas se soumettre » (sinon aux faits) est l'affirmation principielle, affichée sur les murs de l'Université. Et ce fut en effet reçu comme tel, avec scandale.

Bien sûr le scandale était le but recherché. Il démontrait que le libre examen, si l'on peut blasphémer contre lui, appartient alors au registre de la foi. Et à une foi qui se nie elle-même pour mieux persécuter les autres. Pour mieux imposer l'hégémonie de ces valeurs que nous avions été ce soir-là appelés à promouvoir.

Ralentir, pour ne pas étouffer. Pour ne pas être prise en otage, pour ne pas se soumettre à l'alternative qui étrangle. Et pour cela, peut-être, se souvenir d'abord de ce que, dans cette Université, nombreux sont les chercheu/r/ses et enseignant/e/s qui, sans penser à mal, tiennent pour « fait », auquel la pensée doit se soumettre, que celle-ci, au même titre que tout autre comportement humain, peut être définie comme fonction d'autre chose – soumise, en d'autres termes, à ce qui ne pense pas. Il semble que ce soit la science, ici, qui, dure et probe, ne doit pas se soumettre, en l'occurrence aux croyances molles des « humanistes », à leur besoin de penser que l'humain n'est pas « qu'un primate », que la pensée n'est pas « qu'un fonctionnement neuronal », etc. Mais qu'on ne demande pas à ces scientifiques si leurs pratiques elles-mêmes ne sont que des comportements humains parmi d'autres, qu'on ne se mêle pas de la manière dont sont produits les « faits », la seule chose, paraît-il, à quoi la science se soumette… blasphème ! Ralentir, donc, et cela non pour basculer dans un relativisme désenchanté – chacun sa pensée – mais pour se demander ce que signifie cette non-soumission que je tente moi-même de pratiquer.

La pensée ne doit pas se soumettre… pour qu'il ne s'agisse pas d'une profession de foi brandie d'abord à l'encontre des dogmes auxquels se soumettent « les autres », ce devrait être une proposition qui porte avec elle une définition de la pensée, de ce qu'elle nomme « penser ». Cela implique qu'il ne s'agit pas d'un attribut humain – on ne pense pas comme on respire, ou comme on marche, plus ou moins bien. Ce serait plutôt un exercice un peu étrange, dont les humains peuvent prendre le goût, dont ils peuvent devenir capables. Mais c'est alors un exercice qui n'a rien de général, qui répond à la nécessité ressentie de résister à un « on sait bien », à la formulation toute faite d'une question. Et les humains peuvent devenir capables de bien d'autre choses – capables de dire « non » et de s'engager dans une lutte solidaire, capables de s'entendre et de s'organiser, capables de lutter pour un possible, malgré les probabilités. Ou encore capables de créer, d'imaginer, et aussi de croire… de résister au désespoir et au sentiment de l'absurde. Autant de capacités qui n'ont pas, je veux le souligner, de relation privilégiée avec la pensée telle que le libre examen la définit.

Cette pensée-là peut en revanche s'apparenter au blasphème dans la mesure où elle se risque à mettre en question ce qui semble aller sans dire, mais elle ne peut s'inscrire dans la tradition du « droit au blasphème » que dans la mesure où nous risquons nous-mêmes d'être accusés de blasphème par ceux qui sont nos proches – ce qui fait la différence entre blasphémer et insulter. Hier le blasphème fut un risque dans l'Europe chrétienne. Aujourd'hui il pourrait bien désigner ceux que leurs proches dénonceraient comme traîtres, Munichois, agents de démobilisation. C'est alors que nous pouvons sentir que l'exercice de la pensée « en tant qu'elle ne doit pas se soumettre » est toujours suspect, toléré s'il accepte la domestication : pense, mais de manière responsable ; n'oublie pas que nos « sociétés ouvertes » sont entourées d'ennemis : mets à l'épreuve nos valeurs, certes, mais pour mieux les défendre.

La pensée ne doit pas se soumettre, même lorsqu'elle peut se voir reprocher d'affaiblir ce qui permet son exercice public.

Bien sûr, si l'université dite « du libre examen » se veut être le lieu qui accueille cet exercice suspect, distinct des savoirs qu'elle produit et enseigne, elle ne peut elle-même exister en tant que telle, en tant qu'institution, que dans une société qui ne persécute pas les valeurs – démocratie, laïcité, liberté d'expression, etc. – que nous avons l'habitude d'assimiler à l'héritage des Lumières. Mais les Lumières ont beaucoup d'héritiers, et ce que j'appelle ici pensée, nul n'en est héritier au sens d'un droit. Penser, il faut le « faire », et

ce « faire » doit, entre autres, risquer l'accusation d'ingratitude – « vous mordez la main qui vous nourrit ! » La pensée ne doit pas se soumettre, même lorsqu'elle peut se voir reprocher d'affaiblir ce qui permet son exercice public.

Cela ne signifie pas une indifférence par rapport au monde et à ses luttes. Je suis fière que mon université ait fermé pendant la guerre, ait su conclure que les conditions lui permettant d'exister avaient été détruites. Je me demande parfois si l'université d'aujourd'hui serait capable de tirer des conclusions de ce genre. J'en doute étant donné son manque de résistance à la honte du présent. Ce que je soutiens est que cette capacité, ce ne serait pas à l'exercice de la pensée qu'elle la devrait mais plutôt à un engagement, une lutte, pour un avenir digne d'être vécu.

Cependant le libre examen pourrait bien également être partie prenante dans une telle lutte. Toute université rassemble des pratiques de recherche aux valeurs hétérogènes, dont aucune ne donne un accès privilégié à la pensée, et accueille des étudiant/e/s aux origines et aux attaches hétérogènes, qui demandent à être respectées. Mais une université qui affiche sur ses murs que la pensée ne doit pas se soumettre doit, ou plus précisément devrait, affirmer que l'héritage des Lumières, dans la mesure où il y est question de pensée, exclut les rentiers – ceux qui se présenteraient comme les détenteurs de valeurs que ne peuvent affaiblir les questions suscitées par cette double hétérogénéité. Elle devrait être engagée dans le défi de transformer cette double hétérogénéité en une interrogation qui suscite la pensée pour chacune de ses composantes, contre toute tentation d'incarner la Lumière, quelle qu'en soit la source. Sa grandeur (suspecte aux yeux des bien-pensants) serait non de promouvoir – la pensée ne se promeut pas – mais de risquer le pari que les attachements et les héritages hétérogènes qu'elle rassemble sont capables d'accepter l'épreuve de cette interrogation, sont capables de se dissocier des prétentions à incarner des valeurs à vocation hégémonique, quelles qu'elles soient.

C'est une utopie, dira-t-on peut-être. Et certes nous sommes loin du compte. Mais ce qui nourrit ma propre capacité de dire « non » à ce qui ricane de la sorte, c'est le sentiment de honte que j'ai éprouvé, parfois, en rencontrant des gens pour qui l'université était un lieu où « là, au moins, on pense », un lieu dont ils étaient heureux qu'il existe, comme si cette existence, rendue possible par le financement public, c'est-à-dire par eux, faisait partie de leur dignité. Dire « non » au cynisme, c'est refuser de trahir cette confiance, qui me semble bel et bien adressée à ce que j'ai appelé pensée, aussi mal placée soit-elle en l'occurrence.

Isabelle Stengers
Philosophe



© Marat

CECI N'EST PAS UN GÉNOCIDE

Force est de nous rappeler que nous vivons dans un monde « sans pipe ». Plus personne ne fume depuis longtemps, semble-t-il.

Prosper Mérimée a imaginé un moine gourmand qui, désirant manger de la viande un jour de carême, trouva le moyen de la baptiser « carpe ». Voilà qui devrait plaire à certain bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode et même à notre sémillant ministre des affaires étrangères, lequel, il y a peu de temps, tout en convenant de l'existence du génocide arménien, pensait qu'il appartenait au seul pouvoir judiciaire de prononcer le mot.

S'il ne se montre pas apte à assumer ses responsabilités, qu'il remette donc son portefeuille. Avec un peu de chance, on trouvera peut-être même un personnage moins pusillanime pour le ramasser.

Car il faut s'y faire : le négationnisme est dans l'air du temps et exerce même une certaine séduction sur quelques intellectuels « brillants », dont des historiens adversaires farouches des lois mémorielles.

La Belgique peut s'enorgueillir d'avoir adopté une loi en 1995 qui condamne le négationnisme qui touche au génocide mais hélas, dans le seul cadre de la Shoah (soit son déni soit sa minimisation). Il conviendrait assurément d'en élargir désormais le champ d'application car il y eut, bel et bien, des génocides au Rwanda, au Cambodge, au bien oublié Biafra. Et il y en avait même eu un, au début du siècle, en Arménie…

En principe, la loi pénale ne doit pas être rétroactive mais depuis le jugement du Tribunal de Nuremberg et la création du crime de génocide à l'instigation du juriste Raphael Lemkin, on s'est mis d'accord, au plan du Droit international, pour déclarer rétroactive la condamnation des grands crimes internationaux (crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocides, terrorisme).

Et, cependant, on trouve encore de beaux esprits pour nier la pertinence de cette démarche et craindre, ma parole !, pour l'Histoire elle-même qu'elle ne demeure libre d'expression, quitte à ânonner les mensonges les plus mortifères. On ne le dira jamais assez : le négationnisme n'est pas une manifestation de liberté, il ne draine pas seulement des opinions. Camus disait, à peu près, que mentir sur le crime, c'est déjà le redoubler.

Et tant pis pour ceux qui estimeraient qu'il y a des cadavres couchés dans le sens de l'Histoire et d'autres, en travers ! Et qu'il conviendrait de peser ceux-ci sur des balances d'araignées.

Lorsque le journaliste turc Hrant Dink est mort assassiné à Istanbul sur le seuil d'un journal qui n'exprimait que le vœu d'une réconciliation entre les peuples turc et arménien et que soit anéanti le blocus qui les sépare, il s'est trouvé plus de trente mille citoyens turcs qui demandèrent « pardon pour l'oubli ».

Et non pas l'oubli du génocide, mais bien l'oubli de la mémoire du génocide.

Parlant de Dreyfus, Zola disait « qu'une fois que la vérité est en marche, rien ne peut l'arrêter ». On attend cependant toujours le responsable turc qui, à l'instar de Willy Brandt à Varsovie, fera acte de repentance, au nom de son État.

Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, un sinistre pantin du nom d'Erdogan est venu se pavaner à Hasselt, une bave haineuse à la bouche, pour proférer des slogans nationalistes. Nulle autorité belge ne s'y est opposée. Kafka disait : « Une fois que tu as laissé le Diable entrer sous ton toit, il n'a même plus à te demander de lui faire confiance. »

Nous savons que la Turquie prétend s'intégrer à l'Union européenne et quelques potentats bureaucratiques ne s'y opposeraient pas, compte tenu de l'intérêt mercantile qu'il y aurait à lui réserver bon accueil. C'est du cynisme pur et dur. Comme, à un moindre niveau, l'invitation adressée par Europalia à la Turquie cette année même pour y déployer son génie culturel nous semble d'un goût très douteux. Il reste à espérer que maints intellectuels, peu portés à l'amnésie, profitent de l'occasion pour laisser entendre leur réprobation.

Lorsque fut perpétré, en 1915, le génocide arménien, il ne se trouva pas que des intellectuels « engagés » pour y faire allusion. Un certain Marcel Proust, encore relativement débutant, dénonça dans son livre *Jean Santeuil*, la veulerie des députés français, qui, à l'Assemblée nationale, ne voulurent pas en percevoir le moindre écho. Ce n'était pas, pourtant, un écrivain « militant » ?

Et le merveilleux Max Jacob, en avril 1915, écrivit ceci : « Gémis donc, Haiasdan, crie pour qu'on t'entende / Le monde entier, le dos tourné, plante des choux. » Une guerre plus tard, il était assassiné à Drancy… Il faut croire que quelques destinées ne manquent pas de cohérence.

À l'époque où on entend, paraît-il, réformer l'enseignement pour combler ses lacunes et réparer ses dysfonctionnements, si on en profitait aussi pour renvoyer quelques-uns de nos hommes politiques à l'école ?

Et faisons donc en sorte que les mémoires historiques, loin de se faire concurrence, manifestent plutôt leur solidarité.

Et puis, voilà encore un rebondissement. On apprend que Madame Özdemir (Cdh) est chassée de son parti pour négation tenace du génocide arménien.

Certains vont trouver ça « excessif » ou « disproportionné ». Mais, dans la foulée, le Parti socialiste qui, depuis quelque temps, a perdu la bonne habitude de prendre les devants, se résoudrait à faire entendre raison à M. Kir et ses semblables ! Il n'est donc jamais trop tard…

Étrange nation que la nôtre où l'on attend toujours d'autrui qu'il vous donne le bon exemple et vous rappelle à vos propres valeurs prétendues.

Pierre Mertens
Écrivain

P.S : Lorsque, dès avant la réunion de la Conférence de Wannsee, où fut définitivement arrêtée la décision de la Solution Finale, l'un ou l'autre dignitaire nazi fit part au Führer d'une vague inquiétude sur ce que penserait plus tard le monde d'une telle décision, il répondit seulement : « Qui se souvient des Arméniens ? »

Et puis… nous apprenons qu'un bourgmestre FDF de la Région bruxelloise a autorisé un rassemblement de « Belgo-Turcs » (!!) à exprimer librement et à ciel ouvert son déni du génocide.

Ce monsieur rejoint ainsi ses consœurs et confrères d'autres partis qu'anime visiblement le même indécent électoralisme. Peut-être demain lui et ses semblables inviteront-ils Dieudonné et Éric Zemmour à s'exprimer eux aussi ? Et, plus tard, cerise sur le gâteau, pourquoi ne pas laisser le champ libre à une petite cohorte de néonazis tout près de chez vous ?

Tout cela au nom de Charlie, sans doute ? Mais voyons, on peut toujours rêver !

ÉDUQUER À LA LIBERTÉ

DOSSIER

« La liberté commence où l'ignorance finit. »
Victor Hugo (1802-1885)

« Quand on me contredit, on éveille mon attention, non ma colère. »
Montaigne (1533-1592)

Montaigne dit l'essentiel : la contradiction stimule la pensée, elle ne peut nourrir la colère, encore moins un passage à l'acte comme le meurtre.

L'effet de souffle des assassinats de janvier 2015 et de ceux qui les ont à la fois précédés et suivis a atteint les établissements scolaires. Les témoignages qui nous sont parvenus en ligne directe ou par la voie des médias les plus réflexifs montrent la variété des réactions au sein des écoles et des classes. Elles sont allées du silence prudent au débat, ouvert, contradictoire et souvent difficile. En bien des lieux, elles ont révélé crûment la fracture culturelle qui travaille l'école aujourd'hui, soit la montée chez nombre de jeunes, et pas uniquement chez ceux qui se réclament de l'Islam, d'une lecture simplifiée et manichéenne du monde. Cette lecture est nourrie par des influences extérieures, souvent religieuses, véhiculées par internet tandis que celle que l'école élabore est contestée par eux, parfois durement.

De nombreux enseignants ont été rapidement confrontés à la théorie du complot et ont fait appel à toutes leurs ressources intellectuelles et personnelles pour transformer, si possible, ce défi en opportunité pédagogique. D'autres se sont sentis impuissants à inverser quelque chose de ces dénis. D'autres encore ou les mêmes ont saisi l'occasion pour poser la question des cours dits philosophiques et convictionnels. Alors qu'ils sont dispensés de manière séparée dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, beaucoup de voix réclament aujourd'hui la mise en œuvre rapide d'un cours commun de citoyenneté. Ce débat est pendant et son issue doit donner lieu à des mesures concrètes dès la rentrée de septembre prochain.

Que peut l'école pour la liberté ? Que peut-elle contre le radicalisme d'où qu'il vienne ?

Nous entendons par radicalisme et particulièrement radicalisme religieux[1] le rétrécissement de la pensée, la soumission extrême à une loi jugée supérieure à toute autre. Le contradicteur est ainsi perçu comme un ennemi. Il faut donc nier voire effacer l'autre dans le temps ou dans l'espace : éliminer au nom de convictions qui ne peuvent souffrir la contradiction, détruire la trace intellectuelle ou matérielle des anciens ou des contemporains. La destruction de sites mésopotamiens ou antiques à laquelle nous assistons aujourd'hui en Irak et en Syrie a été, certes, précédée d'innombrables épisodes d'effacement acharné de l'histoire, de destruction de ses traces et d'élimination des lettrés. Pour autant, elle nous effare et nous désespère parce qu'elle nie ce que chaque homme et chaque femme doit à la transmission et aux partages des savoirs. Liberté effrayante que celle au nom de laquelle on s'arroge, où que ce soit, le droit de détruire. Violence aveugle et déterminée qui fait surgir, immanquablement, la question de l'éducation et du savoir.

Là se situe la responsabilité de l'école : elle est double.

– Sa première mission, plus que jamais, est d'apprendre à penser car c'est au cœur de la pensée, construite, critique, autonome que peut se construire la liberté.

– La seconde : construire une meilleure appréhension par les jeunes, de la dimension plurielle du monde pour qu'ils puissent identifier ce qui leur est particulier mais aussi ce qui les relie et leur est commun.

> Pour faire émerger une aptitude à l'exercice de la liberté, l'école doit se donner comme mission première d'apprendre aux jeunes, non à accumuler des savoirs dits utiles mais à penser de manière autonome et à exercer en toutes matières – y compris en matière de gestion institutionnelle – un esprit critique.

Apprendre à penser

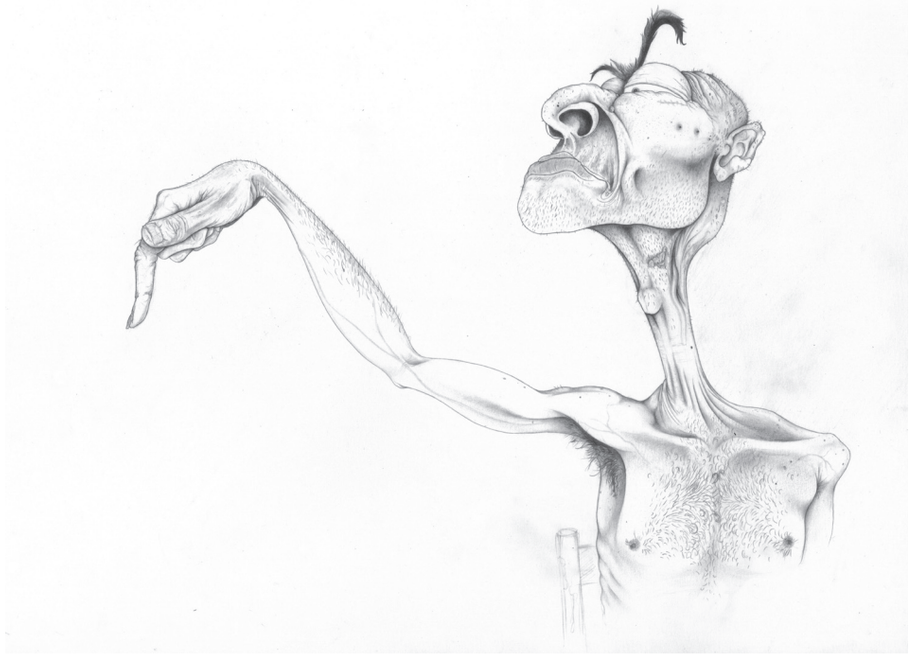
Nous savons l'école travaillée par de multiples influences, diverses mais pour certaines d'entre elles, puissantes et dangereuses. Nous savons qu'elle n'est plus, a fortiori depuis la révolution numérique, la seule dispensatrice de savoir. C'est une richesse et une opportunité pourvu que, consciente de la mutation considérable du rapport au savoir, elle veuille infléchir profondément son modèle en termes de fonctionnement institutionnel et de pratiques pédagogiques. Le fait-elle ?

Pour faire émerger une aptitude à l'exercice de la liberté, l'école doit se donner comme mission première d'apprendre aux jeunes non à accumuler des savoirs dits utiles mais à penser de manière autonome et à exercer en toutes matières – y compris en matière de gestion institutionnelle – un esprit critique. Elle doit les éveiller à la complexité plutôt qu'à la simplification, à la responsabilité et à la prise d'initiatives. Elle doit oser de nouveaux dispositifs d'apprentissage qui donnent à chacun le temps et l'espace nécessaires pour proposer, énoncer une parole, tenter une hypothèse, oser la contradiction sans crainte de la sanction et élaborer peu à peu une pensée sur soi-même et sur le monde.

Là où cette logique pédagogique est mise en œuvre, les jeunes éprouvent leur capacité à se saisir de la contradiction comme d'une opportunité pour penser. Ils peuvent exercer sur toute chose leur intelligence et leur responsabilité. Et là se situe selon nous la clé d'une liberté personnelle, réfléchie, ouverte et agissante.

Nous évoquons régulièrement ce que nous appelons la pédagogie de l'atelier, par assimilation à celui de l'artiste où se construisent à la fois une réflexion personnelle et une recherche commune, où l'erreur fait avancer, où chacun se mesure sans crainte excessive au regard de l'autre.

À défaut d'une transformation radicale, l'école d'aujourd'hui considérée comme quasi « hors-jeu » par les chercheurs du Girsef[2] risque de s'enfoncer pour partie dans l'impuissance en excluant plus encore ceux



© Marat

qui ne peuvent ou ne veulent pas entrer dans ses logiques, au risque de la colère, du mépris ou de la haine.

Beaucoup en appellent à une amélioration décisive de l'école. Le projet du Pacte d'excellence initié par la ministre Joëlle Milquet se situe dans cette logique et mobilise déjà les énergies. D'autres, dans le lit du mouvement Tout Autre Chose, refusent la logique de l'adaptation et en appellent à une transformation radicale de l'école – comme institution autant que comme lieu de savoir –, prônant l'avènement d'une « tout autre école ».[3]

Le débat est vif à propos de l'heure de cours dite ironiquement « de rien » qui sera organisée sous peu dans l'enseignement géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un cours de citoyenneté : cette appellation nous interpelle. La citoyenneté n'est pas un savoir, c'est une expérience, une pratique qui doit irriguer toute la vie de l'école.

La citoyenneté est par nature transdisciplinaire et un cours de citoyenneté conforterait selon nous la ligne productiviste et vainement opérationnelle de l'école.

Nous plaidons donc pour un cours de philosophie : apprendre à penser, s'exercer à réfléchir sur tous les sujets dont peut s'emparer la philosophie, fréquenter les philosophes, du fondamental au secondaire. La philosophie est un contre-feu qui peut faire reculer la capacité de nuisance des médias commerciaux et la violence des radicalismes. C'est aussi un terreau essentiel pour l'apprentissage de la liberté.

Faire émerger le culturel commun

L'école doit aussi – ce sujet nous occupe depuis très longtemps, nous l'évoquons très brièvement en renvoyant le lecteur au *Neufs essentiels pour l'éducation artistique et culturelle* récemment paru – déployer des pratiques nouvelles, notamment artistiques et culturelles, pour ouvrir aux jeunes l'extraordinaire richesse des cultures, des patrimoines et de la création[4]. Déployer des savoirs – connaître sa propre culture et découvrir celle de l'autre –, développer des compétences et des pratiques qui autorisent autrement la recherche et l'exploration. De nombreux chercheurs l'attestent, au cœur de l'expérience artistique et culturelle, les jeunes mettent leur créativité à l'épreuve, déploient des formes différentes d'intelligence et partagent, dans le plaisir, ce qui leur est singulier et ce qui leur est commun. Beaucoup y retrouvent une dignité scolaire perdue.

Faisant cela, l'école déploie une expérience scolaire davantage fondée sur le faire ensemble que sur le seul vivre ensemble, une proposition de Philippe Meirieu qui, dans un article intitulé « L'urgence de la construction du collectif à l'École », rappelle : « Un groupe humain, pour faire une place à chacun et lui permettre de se tenir debout, pour promouvoir chaque membre et lui donner les moyens de s'engager avec d'autres dans la construction d'un avenir commun, suppose bien autre chose que la "passification", même obtenue, à grand frais, par le déploiement d'un arsenal de signalements et de sanctions. Cela suppose de donner à chacune et à chacun la possibilité d'adhérer à un projet collectif tout en construisant librement sa propre identité. »[5]

Formidable défi pour l'école que de faire advenir les jeunes à un avenir singulier et commun, urgente rénovation / révolution qui ne pourra aboutir seule. Car l'école est dans la Cité et les valeurs partagées aujourd'hui sont bien plus du côté de l'utilitaire, du marchand et de l'avoir que du sens, du partage et du commun. Il faut là aussi, et en même temps, une transformation radicale.

Il faut y croire et s'y atteler sans attendre : beaucoup d'enseignants, beaucoup d'écoles, dans tous les types d'enseignement, développent des pratiques pédagogiques innovantes et des modes de fonctionnement qui mettent en œuvre au quotidien une citoyenneté réfléchie et critique. Beaucoup déploient des projets qui articulent culture, création et savoirs de tous types, mobilisant l'intelligence et la créativité des jeunes. Il faut prendre connaissance de ces initiatives, les reconnaître, les valoriser et les répandre comme du bon grain. Ce sont des ferments d'équité et de liberté. Et autant de réponses à l'enfermement des esprits.

Sabine de Ville

Présidente de Culture & Démocratie

1 Un colloque parmi bien d'autres qui témoigne du questionnement actuel se tiendra le 24 juin 2015 à l'Université de Bordeaux sous le titre : « Quand les identités religieuses travaillent l'école : Jeunes et éducateurs au défi du vivre ensemble » (Europe – Amérique du Nord).

2 Colloque organisé en novembre 2014 par le Girsef (Groupe interdisciplinaire de recherche en sciences de l'éducation et de la formation – UCL) – https://www.uclouvain.be/472241.html

3 Voir le site du mouvement Tout Autre Chose – www.toutautrechose.be. Voir aussi le livre récemment publié par Bernard Delvaux, sociologue, chercheur au Girsef : *Une tout autre école*, Pensées libres, Louvain-la Neuve, 2015.

4 *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, sous la direction de Sabine de Ville, Culture & Démocratie, Bruxelles, 2014. Texte disponible sur notre site.

5 Chronique parue dans le *Café pédagogique* du 6 mars 2015, www.cafepedagogique.net (dernière consultation le 29 mai 2015)

LETTRE ADRESSÉE À : LIZZY PAUWELS[1]

Nous avons récemment échangé des opinions au sujet d'un discours que j'ai tenu il y a peu dans une émission radio. J'y avais clairement qualifié les dessins dénichés par mes soins dans le nord de l'Irak de « non-art ». Je refuse en effet de les appeler « art » ou de qualifier d'artistique le projet mis en place par la Ruya Foundation et moi-même. J'ai interprété ton étonnement au sujet de ma déclaration comme une invitation à clarifier mon point de vue. Si j'apporte cette clarification, c'est par respect pour les réfugiés et pour ton approche critique de l'art et du monde.

Mais permets-moi d'abord de te faire part de ma lecture récente de l'ouvrage *Les Fantômes du roi Léopold. La terreur coloniale dans l'État du Congo*, 1884-1908 d'Adam Hochschild, qui constitue si j'ose dire une lecture obligatoire pour tout un chacun. J'estime que tous les citoyens belges doivent avoir lu ce livre. Il me laisse un sentiment amer et désagréable, que l'on pourrait synthétiser par les mots honte, culpabilité et embarras. Je me suis rarement senti aussi mal à l'aise après la lecture d'un livre qui traite d'une page importante de l'histoire de ce pays.

Revenons-en à ces dessins. Pour une meilleure compréhension de cette affaire, il convient de décrire l'origine du projet. Comme tu le sais, j'ai été désigné – autour de 2014 – curateur du pavillon d'Irak à la Biennale de Venise 2015. La Ruya Foundation for contemporary culture in Iraq est une ONG de promotion de l'art et de la culture irakiens en Irak et au-delà. Cette organisation m'a confié la mission de mettre en place une exposition avec des artistes irakiens pour la Biennale de Venise. Cette tâche n'allait pas de soi, ne serait-ce que parce que ce pays se trouve clairement en dehors des contours cosmopolites sûrs du monde de l'art conventionnel. En effet, l'Irak est connu pour sa culture ancienne, la dictature de Saddam Hussein, une guerre de plus de trente ans et la violence sectaire – et aujourd'hui le califat de l'État islamique. Personne ne me croyait quand je disais que ce pays aussi comportait de solides artistes. Comme si le substrat de l'archéologie et la spirale de violence actuelle rendait toute forme d'expression et de création artistique impossible. Giorgio Morandi n'a-t-il pas continué à peindre ses natures mortes pendant la mainmise de Mussolini sur l'Italie et alors que la Deuxième Guerre mondiale faisait trembler l'Europe ? Notre conviction n'est visiblement pas applicable pour ce qui va suivre, que ce soit en théorie ou en pratique.

En Irak, j'ai rencontré des artistes à Bagdad, Erbil et Sulaymaniyah. Je dois dire que la frontière entre la survie et le travail artistique ne va pas toujours de soi pour les artistes. La topographie de la ville – en particulier à Bagdad – détermine le rythme et les possibilités de l'existence de chaque homme, et donc de chaque artiste. Bagdad est comme un corps émacié. Des murs en béton en guise de prothèses sont les constructions que le corps de cette ville rend en apparence vivables. Toutes mes théories ou présentations élaborées au fil des années sur l'art dans l'espace public sont vaines pour une ville comme Bagdad, la ville aux mille et une impossibilités. Le poète et écrivain Fares Haram, originaire de Nadjaf, m'a un jour demandé : « Comment peut-on chercher la beauté dans un pays où la beauté n'existe plus ? » J'ai eu l'honneur de rencontrer Latif Al Ani à Bagdad. Il peut aisément être considéré comme le « père fondateur » de la photographie moderne en Irak. De 1955 à 1965, Latif Al Ani, aujourd'hui âgé de 84 ans, réalisait principalement des photographies par lesquelles il explorait la frontière d'un pays en transition, d'un pays qui se trouvait aux confins d'une vie en société archaïque vers une nation dont les contours sont ceux d'une société moderne. Quand on voit ses photos en noir et blanc aujourd'hui, on a sous les yeux l'inventaire d'un pays ou d'une région qui n'est plus. La liberté et l'élégance qu'exprime la photographie de Latif Al Ani ne sont pas pensables dans l'Irak d'aujourd'hui, ravagé par d'autres images, des images souvent destinées à des regards européens, des images qui servent le stéréotype exotique de l'œil occidental.

Trop de choses dans notre société sont immédiatement qualifiées d'art : utilisons ce mot avec parcimonie, de manière à souligner qu'en tant qu'artistes, nous avons une responsabilité lorsque nous faisons référence au monde qui nous entoure.

Je suis par-dessus tout choqué par l'uniformité de la couverture médiatique liée au Moyen-Orient, ici dans le nord de l'Europe où nous sommes en sécurité. Il faut répondre à nos attentes et assouvir nos besoins d'un orientalisme sordide. Mais je souhaite ici m'exprimer sur les dessins des réfugiés et sur la raison pour laquelle je les qualifie expressément de non-art. En décembre 2014, j'ai visité trois camps de réfugiés dans le nord de l'Irak avec Tamara Chalabi, présidente de la Ruya Foundation. Les trois camps – Shariya, Baharka et Mar Elia – sont situés entre Erbil et Dohuk, non loin de Mossoul, aux mains de l'État islamique. C'est là que les résidents qui ont tous fui la folie et la terreur de l'État islamique séjournent maintenant provisoirement, pour une période indéterminée. Ce qui est certain est qu'ils ont survécu, qu'ils ont échappé à la mort, aux viols et à l'esclavage. En revanche, nous ne pouvons dire si parmi eux, certains retourneront dans la région qu'ils ont laissée derrière eux. Leur maison, les paysages, les odeurs, les habitudes se sont soudain transformés en vague souvenir. Je n'oublierai jamais cette jeune femme yézidi qui m'a raconté avoir été violée et vendue comme esclave.

Nous avions amené du papier, des crayons, des feutres et de la craie dans les camps. J'avais invité les résidents à réaliser des dessins, à laisser une trace sur une feuille de papier. Ni plus, ni moins. Je n'aurais jamais imaginé que ce besoin des réfugiés était si grand : en trois jours, nous avons rassemblé plus de 500 dessins, réalisés par des adultes issus de différentes couches sociales et confessions : yézidis, chrétiens, chiites, Shabaks, etc. Pourquoi des adultes et pas d'enfants ? De tout temps, nous avons tenté d'éviter ce que j'appelle une « Unicef-ication » des tragédies humaines ; les représentants de nombreuses organisations humanitaires savent mettre en scène la pauvreté et ainsi mettre en images les malheurs de telle sorte que le besoin en sympathie soit satisfait. J'étais en quête d'une image plus sobre, plus claire. Des dessins et textes qui ne naissent pas d'un *workshop*, mais de l'avalanche immédiate d'un sentiment, une conception, un souvenir ou un désir. Le dessin ou le texte non en tant qu'ensemble construit raisonnablement avec un spectateur en tête, mais le dessin en tant que membrane d'une existence offensée ou cassée. Cela ne signifie pas que les dessins sont marqués par la violence, que le traumatisme y transparaît.

Voici en effet un aperçu de l'iconographie des dessins des réfugiés : une grenouille, le temple des yézidis à Lalish, Bob l'éponge, des plantes, des arbres, des femmes qui dansent, des montagnes, des meubles, une salle de classe, une crèche, Mickey Mouse, Jésus-Christ, des soldats, des îles désertes, des hélicoptères, etc. ; on ne voit que sporadiquement des victimes ou des images de violence ou de mort. Comment une personne est capable de réaliser un dessin saisissant et poétique d'une grenouille sur une feuille blanche reste pour moi une énigme. Quelques traits et des feutres verts suffisent pour dessiner un animal. L'auteur du dessin de la grenouille s'appelle Suad Murad Haji. Je ne me souviens plus de son âge, mais je pense qu'il avait la vingtaine. En revanche, je me souviens qu'il était inconfortablement assis en tailleur au sol pour dessiner. Même étant enfant, je n'ai jamais dessiné de grenouille, mais j'ai quelques fois essayé d'en pêcher. Suad Murad Haji, lui qui avait vraisemblablement tout perdu, qui ne pouvait ni regarder en arrière ni vers l'avenir, en a dessiné une. Ce dessin ne m'a jamais quitté. Je peux peut-être même dire qu'il me donne un sentiment « inconfortable », faute de meilleure description.

Mais pourquoi ce dessin n'est-il pas de l'art ? Renversons la question : pourquoi pourrait-on le qualifier d'œuvre d'art ? S'il pouvait en être une, cela lui donnerait immédiatement une valeur ; l'œil occidental intègrerait alors le dessin dans la mécanique d'une esthétique fonctionnelle en tant que composante d'une œuvre d'art. Le dessin de la grenouille deviendrait une icône, un objet géré, une stratégie pour « cristalliser » la tragique de l'auteur. En tant qu'œuvre d'art, la grenouille est un crapaud dégoûtant, servi pour l'œil d'un amateur d'art instruit. En tant que non-œuvre d'art, le dessin irrite, il pique ; la beauté innocente se frotte à notre attente non assouvie. Trop de choses dans notre société sont immédiatement qualifiées d'art : utilisons ce mot avec parcimonie, de manière à souligner qu'en tant qu'artistes, nous avons une responsabilité lorsque nous faisons référence au monde qui nous entoure. En tant que réfugiés, nous n'avons qu'une responsabilité : survivre. Ou, pour paraphraser Fares Haram, tenter de chercher l'espoir là où il n'y en a plus.

Ne fais pas de ces dessins de réfugiés des œuvres d'art, parce que tu leur enlèverais une importante capacité. Laisse-leur être ce qu'ils sont : une chose atrocement belle, témoignage florissant de ce à quoi nous aspirons tous. Des feutres verts, et quelques traits de crayons. Si seulement la vie pouvait être si simplement belle. Si seulement.

Philippe Van Cauteren

Directeur artistique du Musée municipal d'Art contemporain (S.M.A.K.) de Gand

Moen, le 24 mai 2015

Texte traduit du néerlandais par Sophian Bourire

1 Directrice de l'Académie des Beaux-Arts de Gand.



© Marat

LES *ENTRETIENS DE MARTIGUES*, expression d'une nouvelle forme d'action culturelle engagée

Après l*a Charte d'éducation populaire* du Centre socioculturel de la Viste revisitant la notion de culture qui « n'a de sens que si elle permet à chacun de s'épanouir par l'exercice de ses capacités à questionner les normes » (Journal n°35) ; après une seconde rencontre sur l'exercice concret de ces « capacités à questionner la norme » et sur le récit qui « transforme la parole en savoirs » ; après l'évocation de « l'éducation *par la vida* » des néozapatistes, une pratique qui démasque le discours « des logiques qui dominent le monde » ; après une troisième rencontre consacrée au rejet de l'idéologie du « projet qui norme le futur » par Franck Lepage, comme lieu de l'absorption du politique par le culturel ; après la contribution des *Entretiens de Martigues* aux réflexions de Culture & Démocratie sur les droits culturels, interrogés dans leur capacité concrète à « faire des armes » ; après un autre débat encore sur la capacité de la culture – dont, selon Brossat, « la mission est de réduire les tensions » –, à pouvoir émanciper qui que ce soit ; après une intervention croisée de Pierre Roche, sociologue-clinicien et Michel Bijon, metteur en scène, sur la construction des savoirs émancipateurs (Journal n°37)… Après tout cela, qui déjà inscrit les *Entretiens de Martigues* parmi les nouveaux espaces s'affrontant aux incertitudes des politiques culturelles et de la politique tout court, une intervention surprenante est venue bouleverser le calendrier des *Entretiens* : celle de deux femmes, Angélica Nieto et Félicie Drouilleau, Colombiennes de souche ou de cœur, venues partager les luttes du peuple colombien sur le front de la culture[1]. Une culture faite de savoirs populaires qui seraient enfin légitimés à leur pleine valeur.

Légitimation des savoirs populaires par l'Investigacion Accion Participativa

Angélica Nieto est sociologue et Félicie Drouilleau, anthropologue. Elles racontent : les premières nations andines, une partie importante de la paysannerie colombienne, ont été traversées par le conflit qui pendant plus de quarante ans a opposé les forces révolutionnaires (FARC, ENL, M19) et publiques ou parallèles (l'armée, les forces paramilitaires).

Les cultures populaires ont failli périr dans les exodes ruraux qui ont accompagné les luttes contre le pouvoir. La richesse du sol était et est encore la misère des populations qui tentent de survivre selon les processus anciens à la surface de leurs terres sacrifiées.

Ici la lutte culturelle accompagne celle de la défense de l'environnement et tout particulièrement celle de l'eau, bien en principe commun. Une part très importante des ressources hydrographiques est constituée par les réserves lagunaires des hauts plateaux andins. Une exploitation minière démesurée des sols épuise les réserves. Cette guerre économique qui ignore les populations rurales et leurs besoins premiers menace autant les populations autochtones et leurs cultures – aux sens les plus larges – que quarante années de guérillas et de terrorisme des milices paramilitaires.

La lutte s'est organisée : elle allie la revendication institutionnelle et le ravivement de la culture populaire ancrée sur les traditions ancestrales de vie sur les hauts plateaux.

L'article 10 de la Constitution de 1991 faisant de la Colombie un « État social de droit, démocratique, participatif et pluraliste, fondé sur le respect de la dignité humaine » garantit la primauté des droits de l'homme et la protection de la diversité ethnique et culturelle du pays : en parallèle avec l'espagnol, langue commune, les langues des groupes ethniques seront langues officielles dans leurs territoires respectifs.

Mais que peut porter une langue dont ceux qui la pratiquent, dans la dispersion des communautés et l'angoisse de leur survie physique, ne maîtrisent plus leur propre destin ? La résistance passe par une alliance retissée entre les formes culturelles et leurs contenus travaillés par les conflits sociaux.

La revendication de leurs droits historiques par les paysans, menacés dans leur survie même par l'exploitation minière et pétrolière, leur opposition aux barrages hydroélectriques dévastateurs, leur résistance à la destruction et l'épuisement des réserves lagunaires, vont provoquer une prise de conscience de ceux qui à la périphérie des universités, militent pour une démocratie effective garante de la survie des communautés andines.

C'est avec les paysans que, tant sur le terrain qu'à tous les niveaux d'enseignement, des chercheurs des universités vont lutter pour que soient reconnues la valeur à la fois pragmatique et scientifique des savoirs populaires et leur capacité à prendre en compte les mouvements sociaux dans les réserves rurales andines. Aux débuts de ce combat culturel et social était née dans les années 1970 une méthode dite d'Investigacion Accion Participativa (IAP) ou Recherche Action Participative, popularisée par le sociologue Orlando Fals Borda de l'Université Nationale de Colombie.

> En Colombie, aujourd'hui, la lutte pour la vie s'associe intimement à la lutte pour les droits culturels fondamentaux.

Elle s'est aujourd'hui développée dans certaines universités et revendique la pleine valeur d'une science populaire héritée des premiers peuples opposée aux savoirs dits positivistes. Elle est clairement un projet politique fondé sur une théorie du savoir populaire et sur deux questions oubliées : à qui et à quoi doit servir la connaissance et, pour cela, quelle connaissance créer et pourquoi la produire ? L'IAP nie l'apparente neutralité scientifique : « On ne peut être neutre devant la souffrance humaine. » Cette posture éthique à valeur universelle conteste le caractère systématiquement abstrait des connaissances et la séparation artificielle entre théorie et pratique, entre sciences sociales et sciences d'apparence apolitique, entre sujet et objet des recherches et des savoirs.

Application de la *théologie/théorie de la libération* : lier la politique et l'université

On oublie trop souvent que la *théologie de la libération* fut lancée en 1968 en Colombie même, par Gustavo Gutiérrez lors du congrès de Medellin. Elle appelle à la transformation structurelle des sociétés où règne l'oppression « des groupes privilégiés qui maintiennent leurs richesses au prix de la misère de leurs compatriotes ». Cette *théorie de la libération* implique le renversement de la chape d'aliénation entretenue, selon les chercheurs de l'IAP, en raison de la position culturelle et sociale subalterne des communautés, entraînée par la stratification des pouvoirs. La reconnaissance de ce fait et une culture relégitimée doivent permettre de rassembler les résistances populaires nombreuses mais dispersées et d'ouvrir des brèches dans le statu quo.

Le savoir est un instrument de pouvoir ; les connaissances que les pouvoirs économiques ont légitimées forment le lit et le symbole de leur domination. La résistance que peut transmettre et soutenir la culture populaire implique une semblable légitimation qu'apporte la reconnaissance de niveau universitaire d'un corpus de connaissances fondées sur l'apport des populations originelles.

Celles-ci sont aux premières lignes du combat écologique : l'écosystème qui retient et filtre l'eau, formant le cœur des ressources hydriques en Colombie, essentiel à la diversité des productions vivrières et forestières, est vital pour tous. En Colombie, aujourd'hui, la lutte pour la vie s'associe intimement à la lutte pour les droits culturels fondamentaux.

La méthode de l'IAP reliant savoirs et savoir survivre : expression idéale d'une émancipation concrète

En premier : observer le contexte, récupérer sa propre histoire, celle d'une résistance populaire pour la propriété de la terre. Ensuite hiérarchiser les problèmes. Construire une base commune et les convergences entre les savoirs respectifs mutualisés. Le savoir nourrit l'action : identifier les ressources locales, établir des modèles de développement d'une agriculture écologique dans les réserves rurales, et faire la jonction avec la résistance aux constructions hydroélectriques démesurées et irrémédiablement destructrices.

Le modèle vise à une réappropriation de la créativité culturelle des populations à leur profit direct. Il applique le principe d'un retour circulaire du sujet social au sujet culturel puis de celui-ci vers le sujet social. L'enjeu est de construire des réponses concrètes en reconnaissant au peuple sa capacité critique et son savoir séculaire d'autres manières de vivre.

Le débat entraîné par l'intervention de Félicie et d'Angélica fut et reste incontestablement fécond. Leur contribution donnait à la notion d'émancipation une dimension rarement autant éclairée dans ses dimensions concrètes. Elle permet d'apporter aux interrogations que posent ici les mouvements tels Tout Autre Chose ou Acteurs des Temps Présents des réponses auxquelles le témoignage de luttes lointaines mais vitales rappelle que l'action politique se construit aussi par étapes, pour autant qu'elle relie les combats culturels à ceux menés dans les champs sociaux et économiques.

Les premières nations andines nous rappellent que la résistance aux dominations injustes passe par la légitimation des savoirs de ceux que le système social méconnaît socialement et économiquement. C'est vrai là-bas comme ici.

Paul Biot,
Administrateur de Culture & Démocratie et membre du groupe fondateur des Entretiens de Martigues

1 *Entretiens de Martigues*, Maison des jeunes et de la culture, 2-4-15.

© Marat



LES DROITS CULTURELS ET LEURS PERSPECTIVES FRANÇAISES : RIRE OU PLEURER ?

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le Parlement français a découvert récemment les droits culturels comme on découvre un passager clandestin dans les cales du navire. L'histoire pourrait être cocasse si elle ne traduisait pas la tendance générale à s'arc-bouter sur « le seul droit à la culture » en niant toute valeur de progrès aux droits culturels des personnes.

Le premier chapitre de cette histoire est écrit, en janvier dernier, par le Sénat qui rajoute au projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (loi NOTRe) un article 28A prévoyant que « sur chaque territoire, les droits culturels des citoyens sont garantis par l'exercice conjoint de la compétence en matière de culture, par l'État et les collectivités territoriales ». Le Sénat français connaît donc les droits culturels et à la majorité (écologistes, centre, gauche) souhaite les garantir.

En revanche, le deuxième chapitre s'ouvre sur un coup de gomme. Comme il est de règle en France, l'Assemblée nationale examine les propositions du Sénat et, en l'espèce, la commission Culture efface l'article sur les droits culturels. Pour quelle raison ? L'ignorance. De la bouche même du président de la commission, M. Patrick Bloche, on entend cet étonnant aveu : « On peut parler de droit à la culture pour tous mais "droits culturels" n'est défini dans aucun texte en tant que tel. » De même, M. le député Travert, rapporteur de la loi NOTRe pour la culture, a affirmé : « Il est quand même difficile de faire référence à des droits qui ne sont identifiés dans aucun texte à l'heure d'aujourd'hui. »[1] Inconnus au bataillon de la République française ! C'est l'argument le plus étonnant qu'un député puisse avancer, mais il a suffi au bonheur de la commission Culture de l'Assemblée : elle a mis l'article 28A à la poubelle de l'histoire législative.

Il a bien fallu réagir vivement à cette pitrerie et rappeler nos engagements internationaux…

Le troisième chapitre fut donc pour sauver les meubles : lors de la séance plénière de l'Assemblée, le rapporteur de la loi NOTRe, M. Dussopt, a tenu à rappeler à ses collègues les bases fondatrices de l'État de droit : les droits culturels des personnes ne peuvent pas être inconnus du législateur puisqu'ils sont obligatoires ! Par quel miracle ? La France s'est engagée sur le plan international et, comme le rappelle M. Dussopt : « Ces engagements internationaux, au sein de notre hiérarchie des normes, prévalent sur nos lois et règlements. Ils s'imposent donc au législateur. »

Le quatrième chapitre instaure le paradoxe au rang des beaux-arts législatifs : les droits culturels s'imposant à tous, il n'est pas nécessaire de les inscrire dans la loi ! Exit l'article 28A qui « pour cette raison, n'a pas de portée normative réelle. Il réaffirme en effet des principes qui ont déjà une valeur supra-législative et que la France et les collectivités doivent par conséquent respecter ». Vive les droits culturels absents de la loi parce que présents au-dessus d'elle.

La victoire contre les ignorants est certaine mais personne ne peut être dupe. Le seul intérêt de cet épisode est d'avoir mis en visibilité, au sein même du Parlement, la référence aux droits culturels comme principe universel indissociable des autres droits humains fondamentaux. Mais, maintenant, quelles conséquences ce rappel aura-t-il sur les politiques culturelles ?

Si l'on s'en tient à nos engagements vis-à-vis du Pacte de 1966 qui porte sur les droits culturels (« Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » adopté en 1980 par la France), on peut jouer sur deux tableaux : le préambule du Pacte considère que le respect des droits culturels de chacun est « une condition pour atteindre l'idéal de l'homme libre ». Mais l'article premier opère un glissement en indiquant que ce sont « les peuples qui assurent librement leur développement culturel ». Alors, « droits culturels des personnes » ou « développement culturel des peuples » ?

Le député Dussopt a clairement choisi le « développement culturel » pour la raison toute simple que la loi française confie déjà, depuis longtemps, cette responsabilité aux collectivités. On peut donc répondre à nos engagements internationaux sans rien changer à la loi ! Pour ma part, j'en doute car la conception du développement culturel qui s'est imposée, dans la pratique de l'État et des collectivités en France, repose sur une opération de déguisement des « droits culturels » en « droit à la culture ».

Comme ce travestissement, si étonnant du point de vue éthique, n'est pas une spécialité française, il est peut être bon de préciser l'antinomie entre « droits culturels » et « droit à la culture », surtout en Belgique quand on lit les propos de Céline Romainville.

a) Les droits culturels, au même titre que les autres droits humains universels, sont l'expression d'un combat pour la reconnaissance de l'autonomie des personnes libres et dignes, dans la construction d'une Humanité plus juste. Comme le dit si bien Axel Honneth : « La légitimité normative de l'ordre social est désormais rendue constamment dépendante de la capacité de cet ordre social à garantir l'autodétermination individuelle, ou du moins à assurer convenablement ses conditions préalables de base. »[2]

L'éthique publique des droits culturels fait le pari que l'humanité confie à la personne autonome la responsabilité de dire le sens de ce qui fait culture pour elle, en interaction avec les autres. C'est un pari politique où les élus portent la lourde responsabilité de tenter de transformer les différences culturelles irréductibles en diversités. Faire culture, c'est faire humanité ensemble dans le jeu permanent des tensions et des reconnaissances réciproques des identités culturelles. Le mot « culture » renvoie à la discussion, à la « palabre » entre les différentes prises de sens de ces personnes libres, dignes et autonomes et nul ne peut dire que le gain pour l'humanité est acquis d'avance. La culture est monde de relations à établir ; pas un ensemble d'objets aux valeurs imposées – chacun peut apprécier la Joconde ou Arno à sa main !

b) Face à ce monde incertain des valeurs communes, il est toujours plus confortable pour l'ordre établi que le sachant prenne la décision et que le titulaire des clés de l'institution culturelle révèle les bienfaits de « Dame Culture »[3] au peuple tout entier. Ces formes discrètes de domination, même éclairée, font disparaître la personne en la réduisant au statut de « public ». Cette disparition de la personne est même nécessaire pour faire émerger la « culture », si l'on en croit Céline Romainville[4]. Selon elle, les droits culturels sont trop flous puisqu'ils renvoient à la personne dans la globalité de ses rapports au monde et noient la culture dans un ensemble indéterminé. Le droit ne s'y retrouve pas ! Elle dissocie, alors, « culture » et « personne ». Un vrai talent de prestidigitateur qui s'écrit ainsi : il n'y a culture (« expressions culturelles ») que s'il y a des « pratiques créatives et du patrimoine culturel », ce qui suppose qu'il y ait « un travail sur le sens ainsi que les opérations d'information, d'initiation, de familiarisation, de critique et de réflexion sur cette diversité de pratiques et d'expressions ».

Or, qui sait faire ce travail de sens ? Pas la « personne » avec ses droits culturels puisque le sens qu'elle donne à sa vie est trop vague pour la juriste. Il n'y a donc qu'une seule possibilité : le travail de sens culturel ne peut être fait que par des spécialistes qui réalisent « des opérations abstraites de conceptualisation », qui « informent », « initient », « familiarisent », « forment », critiquent, tout en réfléchissant ! Conséquence : le développement culturel du peuple ne peut que reposer sur le travail des compétences culturelles ! Ce qui est bien dans le ton de la politique culturelle française !

Avec ces faux-amis, la promotion généralisée des droits culturels n'est pas si facile. D'autant que le gain de légitimité des droits culturels à « valeur supra-législative » que j'ai évoqué n'est lisible que dans les mots de l'État de droit !

Beaucoup d'acteurs du terrain hausseront les épaules en dénonçant la dimension *top-down* de cette liberté issue des Palais de la République, dans l'ignorance des acteurs[5]. Mais je considère que cette critique est une erreur de conception de la démocratie. Pour ma part, je n'imagine pas de démocratie sans règles d'État de droit, ni sans les combats politiques qui vont avec. En l'espèce, les acteurs de terrain chers à Jean Hurstel ont l'opportunité pratique de prendre appui sur le formalisme de nos engagements internationaux, pour revendiquer ce cadre de négociations. Avec n'importe quel maire de gauche, de droite, d'extrême droite, un acteur, seul ou en commun, a une légitimité universelle à revendiquer qu'au minimum, le Pacte de 1966, avec les balises données par l'Observation Générale 21, soit le cadre de référence de la négociation culturelle. Je ne dis pas que les résultats seront au rendez-vous ; je dis seulement que la négociation de terrain ne se déroulera pas de la même façon si les acteurs rappellent à l'élu républicain qu'il doit respecter la valeur supra-législative des droits culturels.

Au fond, l'heure en France n'est plus à rire ou à pleurer, mais à se mobiliser pour mieux articuler le bon droit et les bonnes pratiques de droits culturels des personnes, comme en Belgique, avec le si pertinent décret sur les centres culturels.

Jean-Michel Lucas
Consultant en dé-formations culturelles
http://www.irma.asso.fr/Jean-Michel-Lucas-Doc-Kasimir

1 On trouvera ces propos sur le site de l'Assemblée nationale : « http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6375.2149598 », à l'index 02h13min 23sec.
2 Axel Honneth, *Le droit de la liberté*, Gallimard, Paris, 2015, p. 34.
3 L'expression « Dame Culture » est de Patrice Meyer-Bisch.
4 Baptiste De Reymaeker, « Des droits culturels au droit de participer à la vie culturelle. Entretien avec Céline Romainville », in *Le Journal de Culture & Démocratie*, n°36, p. 5-8.
5 Voir notamment l'article de Jean Hurstel : « Les droits culturels en France, entre espérance et déconvenue », in *Le Journal de Culture & Démocratie*, n° 36, p. 26.



© Marat

UNE BIBLIOTHÈQUE C'EST LE MONDE EN RAYONS

Entretien avec Christine Mordant, sur le projet « Monde Ballant Monde Lisant »

Il est courant d'entendre quiconque revenant du Brésil, par exemple, affirmer que la culture populaire, là-bas, ça veut encore dire quelque chose. Tout le monde connaîtrait les paroles extrêmement belles et poétiques des chansons populaires qui épousent des mélodies douces, aux rythmiques complexes et entraînantes, jouées par des musiciens (amateurs) réunis quotidiennement dans les bars.
Cet éloge des cultures populaires vivantes là-bas repose sur le constat qu'ici elles seraient moribondes. L'industrie culturelle (américaine), la télévision et les écrans en tous genres, les automobiles et l'isolement généralisé, l'hyperurbanisation des campagnes et le devenir dortoir des villages auraient définitivement eu raison de nos cultures populaires.
Ce qui reste est patrimonial, folklorique : figé.
Dans* La survivance des lucioles *(Éditions de Minuit), Georges Didi-Huberman invite à se poser la question : quand nous nous plaignons de la disparition des lucioles – ces coléoptères lumineux qui n'apparaissent que dans l'obscurité et qui symbolisent, chez Pasolini, ces endroits de résistance à l'ordre établi et fascisant du monde capitaliste – toutes prises dans les feux de l'industrie culturelle, ne nous trompons-nous pas de cible ? Est-ce que ce sont les lucioles qui ont disparu ou notre capacité de les voir ?
En ayant mis à l'honneur la balle pelote – son histoire, son univers, ses acteurs – pendant plus d'un an, le projet « Monde Ballant, Monde Lisant », conduit par la bibliothèque centrale de la Province du Hainaut en la personne de Christine Mordant (animatrice), n'aurait-il pas justement permis, en quelque sorte, un dévoilement de lucioles : ces îlots de cultures populaires encore vivantes ?

Nous avons rencontré Christine Mordant dans son bureau de la bibliothèque centrale à La Louvière. Elle travaille comme animatrice socioculturelle pour la Province depuis trente ans. C'est peu connu – surtout à Bruxelles où cette institution n'existe plus depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale – que les Provinces ont des compétences culturelles. Elles représentent pourtant un soutien non négligeable pour le secteur culturel (bibliothèque, centre d'exposition, tourisme, théâtre professionnel et amateur, enseignement et formation et encore fanfares, cercles horticoles, etc.)

Au sein de la bibliothèque centrale depuis dix ans, Christine Mordant est chargée de soutenir les projets d'animation des cinquante bibliothèques locales et d'en concevoir. Elle met aussi ces dernières en relation. Parfois elle organise des projets plus ambitieux, qui mobilisent plusieurs bibliothèques à la fois, sur du long terme. C'est le cas de « Monde Ballant, Monde Lisant ». Nous y reviendrons.

Depuis le décret Lecture Publique de 2009 qui cadre le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux bibliothèques, le poste de Christine Mordant a pris une autre dimension. En effet, avec ce nouveau décret, les bibliothèques voient le cœur de leur activité changer : la mission de prêt n'est plus centrale, ce qui le devient c'est celle de médiation, de promotion du livre et de la lecture. Les bibliothécaires doivent désormais être de bons animateurs, de bons médiateurs, alors qu'ils n'ont pas été formés pour cela. À cette première difficulté, s'ajoute le fait que le travail de documentaliste ne disparaît pas. La bibliothèque reste cet endroit où louer des livres et les tâches d'acquisition, d'encodage, de référencement, d'entretien, de gestion des prêts et des retards restent prégnantes.

Cette reconfiguration des missions confiées aux bibliothèques est assez semblable à celle que connaissent les médiathèques – aujourd'hui « PointCulture » – ou encore les centres culturels. Ces institutions culturelles voient leur centre de gravité se déplacer vers un travail typé « éducation permanente » qui doit permettre à tout habitant d'exercer son droit de participer à la vie culturelle.

En soi, ces changements sont louables : ils participent au processus permanent de démocratisation de nos démocraties. Louables, oui, à condition cependant de donner des moyens adéquats à de telles ambitions. Or ces derniers ne suivent pas, voire sont revus à la baisse. Rares sont ainsi les bibliothèques qui peuvent engager de façon permanente un animateur à côté de l'équipe des bibliothécaires. Il reste donc très peu de temps, d'énergie, de compétence pour le travail d'animation, de promotion de la lecture, de lutte contre l'analphabétisme : missions pourtant devenues premières. Heureusement, Christine Mordant est là.

Notre interlocutrice le reconnaît : quand elle a la main, elle propose aux bibliothèques locales des projets « clé sur porte ». Vu la manière dont les choses évoluent (voir supra), elle imagine mal comment il pourrait en être autrement : comment les bibliothèques locales pourraient participer au processus même de conception des projets alors qu'elles n'en ont ni le temps, ni les moyens.

D'autre part, elle s'interroge également sur l'opportunité « d'installer » la participation de tous les acteurs à ce niveau-là, à savoir celui de la conception. Elle y voit possiblement un effet contre-productif qui maintiendrait une sorte de statu quo, d'immobilisme, de routine dans les projets alors conçus collectivement. Un projet hors du commun, comme « Monde Ballant, Monde Lisant» n'aurait jamais vu le jour tant il est incongru si, dès sa conception, il avait fallu faire participer l'ensemble des bibliothèques.

« Monde Ballant, Monde Lisant » est né d'une rencontre, en janvier 2013, entre Christine Mordant et Benoît Goffin, historien et spécialiste du jeu de paume. De janvier à mars 2013, ils conçoivent les grandes lignes d'un projet qui devra pendant plus d'un an rapprocher l'univers de la balle pelote de celui des bibliothèques. Convaincue par l'originalité de l'initiative, Pascale Vanderpère, la directrice de la bibliothèque centrale, donne son feu vert, à la condition qu'un livre, un film et une exposition soient produits. Loin de freiner l'enthousiasme de Christine Mordant, cette obligation de résultat lui semble un défi supplémentaire. Même si, pour elle, c'est le processus qui compte.

Sur les cinquante bibliothèques actives en Hainaut, quinze répondent favorablement à l'appel à participation. Certaines se situent sur une localité où la balle pelote est un sport encore pratiqué, d'autres où elle a disparu. Le bibliobus se joint également au projet, ce qui permet de toucher des habitants de localités sans bibliothèque.

Jusqu'en août 2013, avec les bibliothécaires, elle précisera le programme d'animations (conférences, ateliers d'arts plastiques, médias et d'écriture, lectures, expositions, sorties…), l'adaptera aux réalités et demandes particulières.

Fin août débute le projet, à Saint-Ghislain, à l'occasion d'un événement sportif important dans la vie des pelotaris : le championnat Maurice de Sirault. « Monde Ballant Monde Lisant » se termine le 24 novembre 2014 à La Louvière par une projection du film commandé et une exposition. Deux cents personnes y participent. Chaque bibliothèque a entre-temps organisé, dans ses murs, un petit moment de clôture afin de ne pas perdre le contact avec les participants : une manière de leur faire comprendre qu'ils sont chez eux à la bibliothèque.

Un film a donc bien été réalisé – *Monde Ballant, Monde Lisant. Le docu.* Un livre a bien été publié – *Monde Ballant Monde Lisant. Le chronologue* –, mis en page par Alain Regnier, ancien joueur de balle pelote. Une exposition a été montée mettant en avant des artistes hainuyers, photographes, peintres, verriers, céramistes. Toutes ces traces montrent la grande richesse – en toute humilité toutefois : les lucioles ne supportent pas les projecteurs – de ce projet, par beaucoup d'aspects exemplaires.

1. C'est tout d'abord un vrai projet de démocratie culturelle, dans lequel une culture « légitime », représentée par l'institution bibliothèque, rencontre une culture populaire, vivante, celle de la balle pelote, élément non négligeable de l'identité hainuyère, wallonne, voire belge.

2. C'est ensuite une véritable mission de service public. En parcourant le livre, en regardant le film et en écoutant Christine Mordant, on a le sentiment que la bibliothèque s'est mise au service des personnes actives sur et autour des ballodromes. Elle s'est déplacée hors de ses murs, à la rencontre des habitants. Elle s'est rendue dans des écoles, des théâtres, des musées, mais aussi dans des cafés, des clubs, des associations et même dans un hôpital psychiatrique !

3. Transversal, le projet était multidisciplinaire : en plus des bibliothécaires, deux plasticiens, un vidéaste, un historien et deux auteurs ont été mobilisés durant l'année entière et ont assuré une très belle cohérence à l'ensemble.

4. Enfin, en raison de son objet, le projet avait une dimension intergénérationnelle évidente.

© Marat



« Monde Ballant Monde Lisant » a connu un beau succès et cela sans que la Province ne doive mettre le paquet niveau communication. La thématique a, par elle-même, attiré jeunes, moins jeunes, néophytes, joueurs et passionnés. Au-delà de ce succès « quantitatif », les objectifs de promotion du livre ont-ils été atteints ? Le public qui a participé au projet a-t-il développé des comportements autonomes de lecture : se rend-il aujourd'hui « de lui-même » dans la bibliothèque de sa localité ?

Ce projet a bien attiré de nouvelles personnes – elles ne sont toutefois pas des centaines – dans les bibliothèques partenaires, qui grâce à leur participation, ont donné une autre image d'elles-mêmes et du livre, se sont montrées plus accessibles. « Ah ben je ne savais pas que la bibliothèque c'était ça aussi ! » a souvent entendu Christine Mordant.

L'atelier d'écriture de la bibliothèque de Leuze, qui a vu le jour dans le cadre de « Monde Ballant Monde Lisant », se poursuit actuellement et toujours avec l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, même s'il n'a plus la balle pelote comme thématique.

Suite à leur participation, des enfants se sont affiliés à des sociétés de balle pelote. Et certains habitués des bibliothèques se seraient même découvert une passion pour la balle et assisteraient cette saison aux luttes…

Mais la logique du projet, par définition limité dans le temps, est soulignée comme une limite. Elle est trop proche de nos habitudes de consommation.

Certes les bibliothèques doivent toucher un maximum de monde, et pas que les amateurs de balle pelote. Elles doivent pouvoir se mobiliser autour d'autres thématiques pour toucher d'autres publics. « La bibliothèque c'est le monde en rayons, dit Christine Mordant. On peut tout imaginer comme projet au départ d'une bibliothèque. »

Mais on ne peut pas laisser à l'abandon les liens qui se sont créés pendant l'aventure. Il faudrait que dans chaque projet, un dispositif qui assure sa permanence soit pensé et organisé. Pour Christine Mordant, c'est le cœur du métier d'animatrice : créer du lien, s'auto-apprivoiser, décloisonner. « Faire se rencontrer les gens qui estiment qu'ils n'ont rien à faire les uns avec les autres. » Mais pour que cette rencontre perdure, il faut maintenir un faire ensemble, des occasions de rencontre…

Cette suite, ce n'est peut-être pas à la bibliothèque de l'assurer, ou pas toute seule. Le peu de transversalité, d'interaction, le manque de maillons entre les opérateurs culturels, qu'ils soient provinciaux, communaux ou dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est pointé comme source de gaspillage. Ainsi Christine Mordant espère que cet article permettra au projet « Monde Ballant Monde Lisant » de reprendre un nouveau souffle. Via le documentaire, l'exposition, de s'exporter ailleurs, dans d'autres Provinces, dans des centres culturels,… À bon entendeur…

Baptiste De Reymaeker
Coordinateur de Culture & Démocratie

Contact de Christine Mordant
Bibliothèque centrale de la Province de Hainaut
30, avenue Rêve d'Or – 7100 La Louvière – 064/312.503
christine.mordant@hainaut.be 064/312.226
https://mbml2014.wordpress.com



© Marat

© Marat



MARAT

CÔTÉ IMAGES

Marat est un dessinateur autodidacte montois, collaborateur fidèle du canard* El batia mourt soû**[1]. Quoi de plus juste, dans ce numéro du Journal qui s'est conçu comme une réaction aux attentats de Paris du 7 janvier dernier, que de montrer le travail d'un des dessinateurs attitrés d'un journal pamphlétaire belge ?***

Marat ne maîtrise pas seulement l'art du crayon, il excelle aussi dans celui de la satire. Crachats, postillons, dents jaunies ou manquantes, cigarettes, alcools, frites, abats et dégueulis sont les attributs des bouches surdimensionnées qu'il inflige à ses personnages. Obésité, excentricité, petitesse et suffisance sont les tonalités récurrentes de ses compositions.

Ses dessins sont sarcastiques, scandaleux, honteux voire inopportuns ? Marat s'en moque ou, plus précisément, c'est la réaction qu'il entend provoquer. Regarder quelques-uns de ses dessins, c'est se prendre une « grêle d'injures scatologiques sur le vieux monde agonisant ».[2]

En digne héritier d'Apulée, Marat fait subir le sort de Lucius à chacun qui passe devant son « observatoire » – placard de Pamphile. Ce n'est pas en léger oiseau qu'il métamorphose (un dessin toutefois…), mais en âne abruti. Les plumes deviennent des crins drus. Les fines chevilles de lourds sabots.

Arpentant le Hainaut, entre Mons et La Louvière, la misère sociale que Marat observe – dans les trains, les bars, les rues, les fêtes, les administrations – et croque se travestit en elle-même. Misère au carré, elle est intolérable pour celui qui ne veut pas la voir.

Il ne faudrait toutefois pas limiter le travail de Marat au seul qualificatif de satirique. Oui, la réalité sociale est tristement dépeinte et caricaturée, sans concession, sans sublimation. Son travail prend parfois des tournures plus critiques et subversives, quand il montre l'envers du décor : que se cache-t-il derrière les slogans « progrès social » ou « capital culturel » ? Il fait du symbolique : comme cet homme nu, éclaireur à œillères et maigre attelage d'un inquiétant tyran sans monture. Enfin, il y a de l'autobiographique. Comment ne pas voir la condition d'artiste représentée dans le dessin de ce crayon en colonne vertébrale qui transperce la tête ou celui de cette longue langue libérée qui étrangle pourtant?

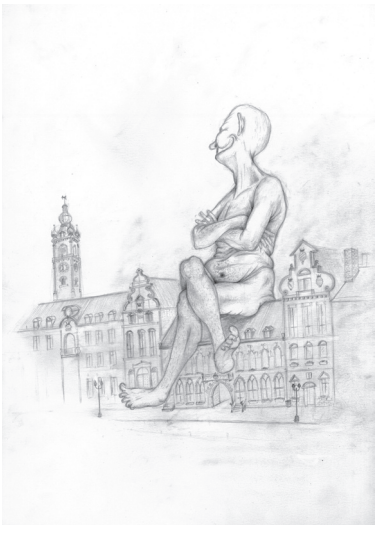
Baptiste De Reymaeker

Coordinateur de Culture & Démocratie

1 http://www.elbatiamourtsou.be/

2 Bakhtine, *La Poétique de Dostoïevski*, Seuil, Paris, 1970, p. 178.

© Marat



Culture & Démocratie

Depuis 1993, Culture & Démocratie rassemble des artistes et opérateurs sociaux afin de promouvoir la culture comme valeur démocratique. Médiatrice et relais entre les secteurs culturels et associatifs, elle encourage la participation de tous à la vie culturelle.

Présidente Sabine de Ville

Vice-président Georges Vercheval

Équipe Baptiste De Reymaeker, Hélène Hiessler et Béarice Minh

Comité de rédaction Paul Biot, Laurent Bouchain, Roland de Bodt, Sabine de Ville, Pierre Hemptinne, Nimetulla Parlaku, Georges Vercheval, Bernadette Vrancken

Le Journal de Culture & Démocratie est édité par l'asbl Culture & Démocratie
rue Émile Féron 70, 1060 Bruxelles
Téléphone: 02 502 12 15
Courriel : info@cultureetdemocratie.be
Site web : www.cultureetdemocratie.be
Banque Triodos : BE65 5230 8036 6696

Ont collaboré à ce numéro Paul Biot, Sophian Bourire, Jean Bricmont, Roland de Bodt, Baptiste De Reymaeker, Sabine de Ville, Maëlig Féron, Pierre Hemptinne, Hélène Hiessler, Jean-Michel Lucas, Pierre Mertens, Christine Mordant, Mélissa Santantonio, Isabelle Stengers, Philippe Van Cauteren – *bien que sollicités, les textes publiés ici n'engagent que leurs auteurs.*

Images Marat – *rappelons que les images publiées sont autonomes et sans rapport avec les textes.*

Mise en page Françoise Vercruysse (Éditions du Cerisier)

Impression Imprimerie Jan Verhoeven

Éditeur responsable Baptiste De Reymaeker, rue Émile Féron 70, 1060 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Nous remercions tous les généreux donateurs et cotisants qui, fin 2014, nous ont aidés financièrement.

VOTRE SOUTIEN EN 2015 RESTE ESSENTIEL

Adoptez la forme qui vous convient le mieux :

- la *cotisation simple* de 25 € (qui excède de peu le coût du Journal) ou la cotisation de soutien à partir de 50 € ;
- le *don* à partir de 40 € (pour bénéficier de la déductibilité, mentionnez **don +2015** en communication)*.

Seuls les cotisants recevront notre Journal par la poste.

Vous pouvez adresser votre versement à l'ordre de

Culture & Démocratie
rue Émile Féron 70 - 1060 Bruxelles
Banque Triodos : IBAN : BE 65 5230 8036 6696
BIC : TRIOBEBB.
Communication : nom, prénom, adresse complète, *cotisation* ou *don*, année de la cotisation ou du don.

Culture & Démocratie est un réseau rassemblant plus de dix mille personnes qui, cotisant largement, pourraient régler la question budgétaire et plus encore, conforter l'association dans sa vocation à faire réseau pour penser l'articulation plus actuelle que jamais entre la culture/les cultures, et la démocratie.

Merci d'avance !

** Pour 2015, la demande est en cours.*